

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 5 mai 1999, à 19 h 30
Centre pastoral et communautaire Notre-Dame
655, rue Filion
Saint-Jérôme

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 MAI 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	4
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
SYLVAIN LARRAMÉE	28
REPRISE DE LA SÉANCE.....	46
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
JACQUES ALLARD	46
CLAUDE NAUD	67
ANDRÉ MARCOUX	76

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec à Saint-Jérôme pour le portrait de la région des Laurentides. Bonsoir à vous, mesdames et messieurs et bienvenue en cette audience. Le Ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin a mandaté le Bureau d'audiences publiques à tenir audiences sur le projet de la gestion de l'eau au Québec.

10 Dans le mandat qu'il a confié au Bureau, il décrivait ainsi les termes du mandat.

15 À partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec dont fera état le document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec, recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés, tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées, échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec dans chacune des régions administratives du Québec.

20 Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes du développement durable.

25 Distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyens et citoyennes de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire.

30 Le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur André Harvey a formé une commission me faisant l'honneur de la présider en compagnie de madame Gisèle Gallichan et de monsieur Camille Genest qui sont tous 2 commissaires permanents au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

35 Dans la tradition du Bureau d'audiences publiques, je rappelle que le mandat va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000; donc, dans la tradition du Bureau, nous avons coutume de tenir une audience en 2 parties, une première partie qui est consacrée à l'information, au partage de l'information et de la problématique sur le dossier, à la cueillette de toute la richesse documentaire qui sous-tend une question de cette envergure. Et un deuxième moment consacré davantage à l'écoute et à l'audition des mémoires et des opinions de la population.

40 D'une manière globale, nous pensons tenir audiences pour la première partie entre le 15 mars et le 15 juin 1999 et nous entendrons les mémoires dans un deuxième temps du 15 septembre à peu près jusqu'au 15 décembre. Dans chaque cas, nous ferons une tournée des régions.

45 Dans cette première partie de l'audience dans laquelle nous nous situons, nous avons distingué 3 phases. Une première phase de 3 jours à Montréal où nous avons convoqué tous les ministères concernés par la gestion de l'eau, tant au fédéral qu'au provincial et nous avons essayé de faire une mise à niveau de la connaissance commune.

50 Dans l'étape où nous en sommes actuellement, nous faisons la tournée du Québec pour inviter la population à poser des questions sur les éléments ou les aspects de la gestion de l'eau qui l'intéressent particulièrement. À cet effet, dans la consultation générale le Ministère de l'Environnement avec les autres ministères concernés ont publié un document de référence qui s'appelle La Gestion de l'eau au Québec que vous pouvez trouver à l'arrière et pour chacune des 55 régions, a été élaboré un portrait régional qui essaie de repréciser un certain nombre d'informations qui permettent de saisir d'une manière un petit peu plus précise le portrait de la région.

60 Quand nous aurons fini la tournée provinciale, nous essaierons de tenir un certain nombre de journées, probablement 10 dites thématiques dans lesquelles la Commission essaiera d'aller d'une manière plus approfondie sur un certain nombre de questions qui se seront révélées les plus cruciales du dossier, pour essayer de ressaisir les champs d'expertise et de départager les niveaux d'incertitude et les niveaux de certitude dans la meilleure mesure où on peut le faire pour être capable de faire progresser la pensée et la réflexion.

65 Nous serons ici à Saint-Jérôme pour 3 sessions dont ce soir, demain après-midi à 14:00 et demain soir à 19:30 et essentiellement, ces 3 sessions sont consacrées à vos questions. Si vous avez des questions à poser, nous vous demandons de vous inscrire auprès du secrétariat à l'arrière de la salle et quand votre temps sera venu, vous viendrez à la table où il y a 2 micros devant moi, vous vous adresserez, s'il vous plaît, à la Commission en vous identifiant et en essayant de préciser votre question. On est assez permissif sur les questions mais on est toujours inconfortable quand vous posez une question avec 20 sous-points reliés à la question, là, on soupçonne qu'il y a un truc de passé plus qu'une question à la fois mais règle général, on finit par s'entendre assez bien.

75 Ce soir, il y aura 2 exposés, un sur le document de référence qui sera sonné par monsieur Latulippe du Ministère de l'Environnement et un sur le portrait régional qui sera donné par monsieur Martel pour la région de Laurentides. Mais avant de commencer les exposés de départ, je demanderais aux gens de s'identifier. De manière globale, ici, vous avez à ma droite les gens du Ministère de l'Environnement tant au niveau central qu'au niveau régional et ici un bon nombre d'experts de différents ministères québécois. Alors, je vais leur demander d'abord de s'identifier. Et vous voyez immédiatement l'importance qui est attachée à la rencontre, on a là déjà une vingtaine d'experts de différents niveaux dont la présence ici est d'essayer de répondre à vos questions. Et le but de la Commission, c'est de s'assurer que les questions que vous formulez puissent recevoir une réponse honnête. On veut pas dire que la réponse va vous satisfaire mais on va essayer d'aller le plus loin possible dans la connaissance qu'il y a dans l'appareil

gouvernemental québécois pour que les opinions qu'on aura puissent être le plus fondées possibles sur la meilleure information ramassée de la manière la plus rigoureuse qui puisse se faire, la rigueur ici ne voulant pas dire une espèce de stress ou de formalisme mais, au contraire, d'une démarche qui se veut intellectuellement approfondie.

Alors, j'invite donc les gens à s'identifier en commençant par l'extrême à l'arrière, je pense que c'est monsieur Ouellette, si ma mémoire est bonne. Allez-y, s'il vous plaît.

Michel Ouellet, service des PC et des eaux souterraines, Ministère de l'Environnement.

Luc Proulx, direction des politiques, secteur municipal, Ministère de l'Environnement.

Philippe Gentes, direction des politiques du secteur municipal, environnement, bureau de Québec.

Michel Lavallée, direction des politiques du secteur municipal, Ministère de l'Environnement.

Pierre Auger, direction des politiques du secteur municipal, Ministère de l'Environnement.

Denis Brouillette, direction des écosystèmes aquatiques du Ministère de l'Environnement.

Bernard Daboval du service de l'assainissement des eaux.

Michel Renaud, service de la faune et du milieu naturel, direction régionale Laurentides à Saint-Faustin.

Daniel Germain, service de la faune et du milieu naturel, direction des Laurentides, Saint-Jérôme.

Serge Assel du service de la faune et du milieu naturel, direction régionale des Laurentides.

Brigitte Bérubé de la direction régionale des Laurentides.

Pierre Martel, directeur régional, Laurentides, Environnement Québec.

Jean-Maurice Latulippe, directeur des politiques, secteur municipal, Québec.

Michel Boisclair, directeur régional, Ministère de l'Agriculture.

Lucie Tanguay, agronome au Ministère de l'Agriculture.

Paul Meunier, Ministère des Ressources Naturelles, direction des orientations et de la concertation.

Paul-Émile Vallée, Ministère des Ressources Naturelles, direction régionale.

Jean-Paul Gendron, Ministère des Affaires Municipales, direction des infrastructures, Bureau de Montréal.

Georges Roberge, Ministère Industrie et Commerce.

Michel Savard, je travaille en santé publique à Saint-Jérôme. Guy Ouellette du Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation, direction régionale des pêches et de l'agriculture commerciale.

Luc De Grâce, agronome au Ministère de l'Agriculture à Saint-Eustache.

Johanne Minville, inspectrice à la qualité des aliments du Ministère de l'Agriculture du Québec.

130 **LE PRÉSIDENT:**

Merci. Alors, j'identifie encore quelques autres personnes. Les analystes du Bureau, donc, des professionnels qui travaillent au soutien du BAPE pour l'analyse du dossier, à ma gauche en premier madame Annie Roy et madame Édith Lacroix.

135 Au soutien technique du Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, monsieur Daniel Moisan et Jean Métivier.

À l'arrière, les 2 personnes qui vous accueillent, l'agente d'information et au registre, madame Louise Bourdage et secrétaire de la Commission et à la documentation, madame Anne-Marie Gaulin.

140 Alors, il y a le sténotypiste qui est présent, monsieur Bernard J. Raveau.

145 Ça me donne l'occasion de vous rappeler que tous les échanges que nous avons ce soir sont transcrits au plan de la sténotypie et donc, font partie des actes de la Commission et ces actes-là sont accessibles sur notre site internet et sont accessibles aussi sur transcription papier dans les centres de documentation que le BAPE ouvre dans chacune des régions. Tous les documents déposés sont également accessibles en format papier d'abord et quand ils existent en format informatique, ils sont également accessible sur notre site informatique. Ce qui permet au fur et à mesure où nous avançons dans l'analyse du dossier aux gens qui sont intéressés de poursuivre la progression de la réflexion et l'accumulation des informations, c'est le propre d'une 150 commission d'enquête que de marcher de la manière la plus transparente possible et permettre à tous les acteurs de comprendre les tenants et les aboutissants des questions qui sont soulevées tout au cours de l'audience.

155 Alors, sans plus de préambule, je demande donc à monsieur Latulippe de nous présenter d'abord, s'il vous plaît, l'essentiel de ce document, La Gestion de l'eau au Québec.

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

*

160 Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importantes. Les événements survenus récemment tels que les inondations au Saguenay en 96, des projets de captage d'eaux souterraines à des fins d'embouteillage, des projets de privatisation des infrastructures municipales et certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur 165 les modes de gestion de cette ressource.

170 À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau. Nous sommes aujourd'hui dans la deuxième étape en vue de cette politique, la première ayant été la tenue d'un symposium sur la gestion de l'eau au Québec en décembre 1997.

170 Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal.

Les objectifs de ce symposium étaient d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques.

175

Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce symposium, mais disons qu'en résumé, il nous a amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement avec cette importante richesse, comment voulons-nous la gérer et à quelles fins, si nous voulons léguer à nos générations futures un environnement de qualité.

180

Le symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pourrons cheminer vers cette future politique de l'eau avec l'ensemble de la population, lors de cette vaste consultation publique que le gouvernement a décidé de tenir.

185

Le ministre de l'Environnement a tenu à ce que cette consultation, et donc cette deuxième étape de la démarche vers une politique de l'eau, se fasse sur la base d'un document gouvernemental. Sans être complet et exhaustif, le texte soumis à la consultation vise à fournir une base d'information à ceux et à celles qui veulent poursuivre une réflexion sur la gestion de l'eau au Québec. Il laisse donc beaucoup de place aux échanges et aux discussions. Il contient des thèmes de questionnements mais ne contient pas de proposition, à la différence du document sur les matières résiduelles par lequel le gouvernement établissait des orientations qu'il entendait vérifier auprès de la population.

190

Par ailleurs, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà mené certaines consultations et a été l'instigateur de plusieurs actions liées à l'eau et à sa gestion. Pour ne nommer que celles-ci, mentionnons la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines, ainsi que l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages.

195

Mentionnons également que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer d'un développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. Ce sont certains principes qui ont été à la base de la présente démarche.

200

Le document de consultation propose donc à la population certains thèmes et questionnements qui devront faire partie des discussions lors de la consultation publique. Ces thèmes sont: les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau, et enfin, l'eau, un enjeu stratégique mondial.

205

Quelques mots sur l'eau souterraine. Sachons qu'au Québec, l'eau souterraine constitue une ressource naturelle renouvelable en raison des précipitations qui l'alimentent. Elle n'est pas statique, elle circule sur l'ensemble du territoire et ses zones de résurgence permettent le maintien, particulièrement en période d'étiage, du régime hydrique des eaux de surface et des écosystèmes qui en dépendent. Ainsi, l'eau souterraine est accessible en quantité et à des coûts acceptables sur la majeure partie du territoire. Pour les régions habitées, les réserves renouvelables disponibles sont évaluées à quelque 200 kilomètres cubes.

220 Au niveau du statut juridique, je vous rappelle, Monsieur le Président, qu'en vertu du Code civil, l'eau souterraine est un bien de propriété privée, reliée à la propriété immobilière. Tout propriétaire d'un fonds peut utiliser les eaux souterraines et en disposer comme bon lui semble, sous les réserves et les limites posées par la loi et le droit commun.

225 Enfin, soulignons que l'eau souterraine constitue la source d'approvisionnement en eau la plus accessible économiquement en raison de son abondance, de sa qualité et de sa proximité avec le lieu de consommation. Il s'agit donc d'une ressource qui joue un rôle clé dans la croissance démographique et économique des régions du Québec.

230 Toujours au niveau des eaux souterraines, il est important de préciser que la protection de la qualité de l'eau souterraine n'est pas notre seule préoccupation. En effet, la gestion des quantités d'eau extraites peut également s'avérer problématique. L'implantation d'un ouvrage de captage génère dans sa périphérie des rabattements de la nappe phréatique, c'est-à-dire des abaissements du niveau d'eau, qui s'amenuisent graduellement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ces rabattements peuvent nuire à l'exploitation d'un autre ouvrage de captage situé à proximité.

235 De même, certains conflits locaux entre usagers de la ressource commencent à poindre. Dans certaines régions, les citoyens s'inquiètent de l'importance des prélèvements exercés au regard des besoins futurs en eau des citoyens et pour des activités agricoles. Le développement de divers secteurs d'activités et une occupation accrue du territoire augmentent les besoins en eau.

240 Maintenant, quelles connaissances avons-nous de cette eau souterraine. Et bien, soulignons que la gestion régionale des eaux souterraines sur la base de la formation géologique aquifère apparaît difficile présentement, vu que les données hydrogéologiques ponctuelles disponibles sont rarement suffisantes à cette échelle. Il existe peu de documents d'interprétation de l'ensemble des données sur une base locale ou régionale, donc, absence de cartes hydrogéologiques, par exemple.

250 Et soulignons notamment que le fardeau de l'acquisition de la connaissance hydrogéologique est reporté essentiellement sur le dos des promoteurs assujettis à un processus d'autorisation gouvernementale qui comporte, entre autres exigences, le dépôt d'une étude hydrogéologique. Il s'agit donc d'une approche cas par cas.

255 Regardons maintenant du côté des eaux de surface. Comme chacun le sait, Monsieur le Président, au Québec, l'eau est abondante. Les eaux douces renouvelables constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et à peu près 3 % de l'ensemble des ressources de la planète. Considérant sa faible population, le Québec jouit donc de ressources en eau qui, per capita, sont parmi les plus importantes au monde et qui correspondent à huit

fois la moyenne mondiale. L'eau est donc omniprésente sur le territoire québécois, qui compte 4 500 rivières et un demi-million de lacs.

260 Qu'en est-il de l'aspect juridique? Et bien, comme le stipule le document de consultation, le Code civil confère à l'eau de surface un statut de bien commun. Ainsi, un propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir; toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure. Il doit également éviter de priver les autres riverains des mêmes droits 265 d'usage.

270 L'encadrement juridique de la gestion de l'eau est fort complexe. Les différents ordres de juridiction ont adopté des mesures nécessaires au fonctionnement de la société. C'est ainsi qu'en plus du Code civil, des lois et des règlements régissent les multiples usages de l'eau. Ces lois et règlements de compétence, tantôt provinciale, municipale ou fédérale, sont administrés 275 par de nombreux acteurs publics: ministères fédéraux et provinciaux, municipalités, MRC et communautés urbaines.

280 Le concept du développement durable nous amène à considérer les aspects économiques reliés à l'eau. Ainsi, l'eau constitue également un enjeu socio-économique. Les quelques exemples suivants des usages de l'eau au Québec permettent d'en apprécier toute l'importance.

285 La production hydroélectrique, au 1er janvier 1997, représente plus de 96 % de la production totale de l'électricité au Québec. Les industries de pâtes et papiers et des produits connexes sont de grandes utilisatrices d'eau. Elles emploient quelque 34 000 personnes et ont réalisé, en 1996, des livraisons de plus de 10,6 milliards \$. L'industrie minière est également 290 une grande utilisatrice d'eau. Elle est responsable de près de 18 000 emplois et a généré, en 97, des livraisons de plus de 3,5 milliards \$.

295 L'industrie bioalimentaire, les voies de navigation, les Ports de Montréal et de Québec, l'industrie de l'environnement, l'industrie nautique, la pêche sportive, pour ne nommer que ceux-ci, sont d'autres enjeux socio-économiques de grande importance relativement à l'eau.

300 Au niveau de l'impact des prélèvements. Il importe de souligner que le gouvernement autorise le prélèvement des eaux de surface en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Par ailleurs, considérant l'importance du volume d'eau de surface renouvelable, l'impact actuel des prélèvements est très faible ou négligeable; les conflits d'usage peu fréquents. Toutefois, les faibles débits de certains cours d'eau en période d'étiage peuvent être accentués par des prélèvements.

Quelques mots sur l'exportation. Soulignons qu'aucun projet d'exportation d'eau en vrac ou de détournement de cours d'eau chez nos voisins américains n'a encore fait l'objet d'une demande d'autorisation gouvernementale. Nous y reviendrons plus tard dans la question des enjeux mondiaux, voyons plutôt la question de la qualité de l'eau.

305 Alors, une étude de l'état du Saint-Laurent dans les années 1970 menait à une première prise de conscience de la mauvaise qualité des eaux de surface et entraînait, en 1978, le lancement du Programme d'assainissement des eaux du Québec. Depuis lors, les interventions et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés et la réglementation s'est considérablement resserrée.

310 En 20 ans, des améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées. D'abord, au niveau des réseaux municipaux et de l'industrie, ainsi la charge particulaire et organique globale provenant des réseaux municipaux a diminué significativement. De plus, de nombreux établissements industriels en réseau voient maintenant leurs effluents traités par des stations d'épuration. Soulignons également les efforts importants faits pour assainir les eaux industrielles hors réseau, c'est-à-dire celles rejetées directement dans un cours d'eau. Par exemple, l'industrie des pâtes et papiers a investi plusieurs millions de dollars pour assainir ses eaux usées.

320 Globalement donc, on constate maintenant que l'eau au Québec est de qualité relativement bonne par rapport à la situation observée dans plusieurs pays industrialisés. Toutefois, avec le temps, d'autres problématiques environnementales ont pris de l'acuité, notamment la pollution d'origine diffuse et la pollution toxique. Ainsi, les substances toxiques des pesticides et des teneurs élevées en éléments nutritifs sont encore mesurées dans certaines rivières.

325 Un indice de la qualité de l'eau développé à partir de la fourchette de valeurs observées au Québec révèle que, dans les têtes de bassin dans les régions périphériques, la qualité de l'eau est généralement bonne. C'est au sud-ouest du Québec, et plus particulièrement dans les bassins agricoles des basses terres du Saint-Laurent, que la qualité de l'eau est la moins bonne, principalement à cause de la pollution diffuse résultant de l'utilisation d'engrais, de pesticides et de rejets d'animaux.

330 Les usages de l'eau de surface, outre les activités de prélèvements, sont nombreux et diversifiés. On parle de baignade, navigation, pêche, chasse, villégiature et bien d'autres encore. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs. Par exemple, la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé.

340 Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration sur le plan local de celle-ci apparaît de plus en plus complexe et laborieuse. Dans de nombreux pays, on retient, pour effectuer cette intégration, l'échelle du bassin versant comme référence géographique et la concertation des usagers et des gestionnaires comme outil de planification et d'action.

345 L'organisation de cette gestion varie d'un pays à l'autre et reflète pour l'essentiel la nécessité d'agir sur l'état de la ressource et sur la culture organisationnelle de ces sociétés ou sur les 2. À propos de cette approche, le gouvernement du Québec a signé à Mexico, en 1996, son adhésion à la Charte du réseau international des organismes de bassins, ce qui concrétise son engagement à adhérer au principe de gestion des eaux par bassins versants telle qu'elle se pratique dans plusieurs pays.

350 Plus concrètement, le gouvernement a été l'instigateur d'un projet pilote sur la gestion intégrée de l'eau par bassins versants. À cet effet, un comité, composé de 23 représentants du bassin de la rivière Chaudière, a été constitué pour concevoir un premier schéma directeur de l'eau et proposer une stratégie de mise en oeuvre. Le COBARIC, le Comité de bassin de la rivière Chaudière, déposera d'ailleurs son rapport à la fin de 1999.

355 360 Quelques mots sur les activités de connaissance. Nos connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes aquatiques se sont considérablement étoffées depuis vingt ans, grâce en particulier aux différentes activités de surveillance du ministère de l'Environnement du Québec. Ainsi, un réseau de base, constitué de 350 stations réparties dans les 40 bassins les plus importants du sud du Québec, est échantillonné régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau, tant sur le plan spatial que temporel. Cette connaissance de niveau général est axée sur les paramètres classiques comme la demande biologique en oxygène, les matières en suspension, les nitrates, le phosphore, les coliformes et certaines toxiques.

365 370 Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques. Le réseau actuel compte près de 250 stations de mesures de niveau d'eau ou de débit réparties sur 200 lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes comme les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, les sociétés d'État et certaines compagnies.

375 Voyons maintenant l'aspect municipal. Les infrastructures liées aux services d'eau sont habituellement divisées en catégories d'ouvrages se rapportant aux étapes de production et de distribution de services. Soulignons qu'au niveau de travaux d'aqueduc, donc de l'eau potable, peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable sur leur réseau. Ce manque de renseignements rend plus difficile la planification des interventions et l'estimation des besoins en investissement pour la réfection de ces réseaux.

380 Au niveau des eaux usées maintenant. Près du tiers des municipalités, essentiellement de petites agglomérations, ne sont pas équipées d'un système collectif de collecte des eaux usées. Pour certaines de ces municipalités, les installations individuelles pour l'évacuation et le traitement des eaux usées peut s'avérer une solution plus économique.

385 Au niveau de la gestion des services d'eau, soulignons que jusqu'au milieu du XIXe siècle, les équipements d'alimentation en eau potable étaient la propriété presque exclusive de particuliers ou d'entreprises privées. Aujourd'hui, la gestion des services d'eau relève, dans la

plupart des cas, des municipalités qui possèdent la quasi totalité des infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées. Dans la perspective de renforcer la qualité des services et de limiter les coûts de production, les municipalités ont le défi d'améliorer l'efficacité de leur gestion.

390 Pour ce faire, elles devront viser une meilleure connaissance de certains aspects concernant les services d'eau comme le profil de consommation, le prix de revient de l'eau ou, encore, l'état actuel et prévisible des infrastructures.

395 Au-delà de l'aspect de la gestion municipale, il y a l'eau comme enjeu stratégique mondial. Ainsi, 60 % des ressources en eau douce se retrouvent dans neuf pays seulement: le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, les États-Unis, l'Indonésie, l'Inde, la Colombie et enfin la République démocratique du Congo, l'ex-Zaïre. La gestion de la ressource eau est, pour la communauté internationale, le sujet d'une préoccupation constante, particulièrement depuis 1978, année qui a marqué le début de la décennie de l'eau potable et de l'assainissement.

400 En 1992, à Dublin, la conférence sur l'eau et l'environnement établissait les principes de l'action internationale à l'égard de l'eau. Cette conférence a été suivie, la même année, du Sommet de la Terre de Rio.

405 Enfin, en 1997, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies faisait de l'eau un thème majeur pour les cinq prochaines années, reconnaissant qu'à moins d'une action rapide pour les modes de consommation de l'eau, la rareté de cette ressource deviendrait un frein pour le développement et la source de conflits nouveaux. L'eau est devenue un enjeu stratégique, conséquemment, un enjeu de politique national et international.

410 Voyons où se situe le Québec par rapport à cet enjeu? Avec ses 3 %, le Québec a l'avantage de posséder une part relativement importante de la réserve mondiale en eau douce. Cette situation lui confère des responsabilités au plan international, notamment celle de protéger la ressource et de participer à apporter les solutions au problème de développement de santé et d'environnement que cause, dans de nombreux pays, une eau de plus en plus rare et d'une 415 qualité de moins en moins bonne.

420 Le développement hydroélectrique a permis notamment l'acquisition de savoir-faire en matière d'évaluation environnementale. Que ce soit ce savoir-faire, son expertise en matière de production et de gestion des infrastructures de l'eau, et de son assainissement ou ses compétences en matière de formation et de recherche, le Québec dispose d'atouts considérables. La nature de son expérience en fait non seulement un partenaire commercial, mais aussi un interlocuteur crédible et valable dans les débats internationaux sur l'eau.

425 Comment se commercialise cette eau? Alors, au Québec, l'eau embouteillée et l'eau vendue au volume sont désignées au commercial. L'industrie embouteille trois catégories d'eau: l'eau de source, 93 % de la production; l'eau minérale, 3 %; et enfin, l'eau traitée, 4 % de la production. Il est à noter que les prélèvements d'eau à des fins commerciales correspondent à

0,8 % de l'eau captée au Québec, soit une quantité inférieure à la consommation de quelque 900 foyers.

430

L'industrie québécoise représente environ le tiers de l'industrie canadienne, soit une vingtaine d'entreprises qui procurent de l'emploi à plus de 800 personnes et dont le chiffre d'affaires en 1994 était évalué à 120 M\$.

435

Des 4 grands de l'industrie, 2 sont de propriété européenne: eau de source Labrador qui appartient à Danone et Groupe Perrier du Canada qui est dirigée par Nestlé.

440

On peut constater que l'intérêt des firmes étrangères pour la ressource eau du Québec et l'accès au marché nord-américain se confirment par cette présence et soulignent un problème potentiel de prise de contrôle des petites entreprises et du marché québécois par des intérêts étrangers.

445

Je vous soulignais antérieurement qu'il n'y avait aucun projet d'exportation d'eau en vrac. Cela s'explique notamment du fait qu'aucun marché spécifique n'a encore été dûment identifié pour la vente de l'eau en vrac. Il s'agit d'un marché encore au stade exploratoire. La production d'eau douce par la construction d'une usine de «dessalination» constitue une option d'approvisionnement de 2 à 3 fois moins cher que celle du transport et du transbordement par bateau. Le différentiel s'établit entre 1,50 \$ et 2 \$ du mètre cube pour l'enlèvement du sel et à 4 \$ et 4,50 \$ du mètre cube pour le transport par bateau. Alors, les exportations par mer sont donc difficilement envisageables pour satisfaire des besoins en eau que l'on peut qualifier de structurels.

450

J'en arrive donc à ma conclusion, Monsieur le Président. Au cours des 20 dernières années, les Québécois et les Québécoises ont consenti des efforts remarquables, notamment en termes d'assainissement des eaux, pour reprendre en main leurs plans d'eau. Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand, puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

455

La consultation sur la gestion de l'eau doit permettre de dégager une vision de la ressource en eau dans notre société et d'en réaliser l'importance. Il faudra également préciser nos responsabilités face à la communauté internationale pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en qualité et en quantité suffisantes. C'est pourquoi le gouvernement du Québec souhaite donc que la population s'exprime largement sur les enjeux et les objectifs que nous devons, nous, nous donner collectivement pour que l'eau au Québec puisse continuer d'assurer le bien-être des générations futures.

465

Il se dessine de plus en plus que l'eau pourrait devenir un enjeu stratégique mondial au tournant du millénaire. Le moment est bien choisi pour le Québec de se doter prochainement d'une première politique de l'eau à l'instar de nombreux pays.

470

Je vous remercie de votre attention, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT:

Merci bien, monsieur Latulippe. À partir donc de cette problématique très large établie par le document de référence sur la gestion de l'eau, le Ministère de l'Environnement en collaboration avec les autres ministères québécois a établi un portrait régional pour chacune des régions, ce document est disponible à l'arrière, si vous ne l'avez pas, je pense bien que vous l'avez à peu près tous. Nous allons demander à monsieur Martel de nous donner l'essentiel des informations contenues dans ce document ce qui permettra ensuite de pouvoir commencer à poser des questions en rafale pour aujourd'hui et demain. Alors, monsieur Martel, nous vous écoutons.

M. PIERRE MARTEL:

Monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires, mesdames, messieurs. Premier commentaire, le document que vous avez en main, la présentation que je suivrai qui va être présenter sur les acétates n'a pas la pagination exacte de votre document. Cependant, tous les éléments qui vont être à l'écran sont tirés du document que vous avez en main.

Alors, passons à cette belle région des Laurentides constituée, ma présentation ce soir, d'un portrait socio-économique de la région, d'un portrait quantitatif de l'eau de surface, qualitatif de l'eau surface, un portrait de l'eau souterraine, un portrait des secteurs municipal, industriel et agricole, un portrait faunique et récréo-touristique ainsi que quelques éléments d'initiatives locales.

Alors, la région des Laurentides a une population estimée à 432 000 habitants répartis sur presque 21 600 kilomètres carrés en 8 MRC, 108 municipalités ou territoires équivalentes. Et sur ce territoire sont établis environ 675 établissements manufacturiers, 29 établissements dits miniers, ça comprend les sablières, les carrières et tourbières importantes, environ 1 759 établissements agricoles et finalement, la répartition du territoire est de l'ordre de 6 %, grossièrement, pour l'agriculture, 88 % ou presque pour les forêts et pour les indicateurs économiques, taux de chômage et revenus moyens, ils sont à peu près dans la moyenne.

Quant au portrait quantitatif de l'eau de surface, alors, les principales rivières du territoire classées en ordre de débit, ce débit étant des débits mesurés à certaines stations, pas nécessairement à l'embouchure. Donc, la rivière des Outaouais qui coule au Sud, Des Mille Îles, la rivière Rouge, la rivière du Nord, Mitchinamécus et Kiamika sont les principales rivières du territoire des Laurentides.

Les principaux lacs du territoire ou réservoirs, Baskatong, des Deux Montagnes, Du Poisson Blanc, Mitchinamécus, etc. Donc, on voit que ce sont des plans d'eau dont les principaux usages sont la villégiature, la pêche ou des activités récreo-touristiques.

515 Nous avons recensé 885 barrages ou ouvrages de retenue sur le territoire. Cet inventaire a été réalisé en passant l'été dernier. 59 % de ceux-ci sont utilisés à des fins de villégiature; donc, pour maintenir des plans d'eau, lacs ou rivières à certains niveaux. Tout près de 84 % sont de propriété privée.

520 Dans les grands ouvrages, mentionnons le barrage de Carillon et les barrages Castor et Mercier sur la rivière Gatineau qui sont des ouvrages pour la production hydroélectrique, tandis que le barrage la Loutre sur la rivière du Lièvre est un ouvrage de retenue pour des centrales électriques en aval.

525 Quant à la qualité de l'eau de surface de la région des Laurentides. Alors, dans la région des Laurentides, les grands bassins à savoir le bassin du Lièvre, la rivière du Lièvre, de la Rouge et du Nord présentent à l'écran, peut-être que c'est un peu petit, mais un petit peu quelques symboles que vous retrouvez en noir et blanc dans votre document, qui indiquent, grosso modo, quelle est la qualité de l'eau dans certains plans d'eau importants de la région.

530 On note que dans le secteur ou à peu près où nous sommes apparaît le seul carré rouge sur l'écran qui indique une qualité d'eau dite très mauvaise. Donc, un peu au Sud de Saint-Jérôme sur la rivière du Nord une eau chargée en phosphore et en coliforme fécaux. Quant aux autres indicateurs, ils nous montrent une eau douteuse à quelques endroits mais surtout satisfaisante et bonne particulièrement au Nord.

540 Quant au portrait de l'eau souterraine. L'eau souterraine dans la région des Laurentides est généralement de bonne qualité. Elle alimente 33 % de la population de la région des Laurentides. Parmi ceux-ci, les deux tiers sont alimentés par des puits individuels. Donc, il y a environ 100 000 personnes, deux tiers de 136 000 qui sont alimentées par des puits individuels. Nous estimons à 22 000 le nombre de puits dans la région.

545 Quant aux eaux commerciales, la région compte 6 puits de captage. Ce sont les puits d'abord de Naya qui a 3 puits à Mirabel, de Source Saint-André ou, si vous voulez, autrefois je pense que Transport Foucault à Saint-André-d'Argenteuil, de Labrador Laurentienne et de Bell Falls à Grenville, Labrador étant à Piedmont.

550 Ces entreprises de captage ont fait l'objet évidemment de toutes sortes de démarches. Dans le cas, Monsieur le Président, de Source Saint-André ou du puits Foucault appelé communément, nous disposons maintenant et peut-être voudrez-vous en entendre un peu plus ce soir, de la présence des gens qui ont travaillé sur ce dossier à notre ministère, qui sont des experts sur ce dossier. Quant à l'usine d'embouteillage, il s'agit de l'usine d'embouteillage de Naya. Voici pour les eaux de notre région, les eaux souterraines.

555 Il y a actuellement dans ce secteur des Basses-Laurentides, dans le secteur particulièrement de Mirabel, des projets de recherche importants qui sont en 2 temps, une

560 première série qui a été réalisée pour déterminer l'aire d'alimentation d'un ouvrage de captage ainsi que l'évaluation des risques de contamination des eaux souterraines, réalisés par Agéos et INRS-Eau.

565 D'autre part, le développement d'une cartographie hydrogéologique qui est en travail actuellement par le Centre géoscientifique du Québec, l'Université Laval et le Ministère de l'Environnement. Monsieur Michel Ouellette qui est expert à notre ministère est présent avec nous aujourd'hui et pourrait vous en raconter davantage sur les tenants et aboutissants de ces études.

570 Quant aux problèmes de contamination, comme dans plusieurs régions du Sud-Ouest du Québec, les sols et les eaux souterraines sont principalement contaminés, le cas échéant, par l'entreposage de produits pétroliers, les industries de traitement du bois, les industries de pièces métalliques et d'automobiles. D'autre part, cette contamination est de faible impact sur l'eau souterraine, les lieux de gestion des résidus sont les endroits les plus à risques.

575 Quant au portrait municipal. La gestion des services d'alimentation en eau dans la région des Laurentides est, grossièrement, répartie comme suit: 79 % de la population est desservie par des réseaux d'aqueduc; une centaine de réseaux municipaux qui desservent 64 municipalités, tandis qu'il y a 124 petits réseaux généralement privés qui desservent environ 13 800 habitants et 21 % de la population ont des puits individuels.

580 On voit sur un prochain acéate donc que, grossièrement, deux tiers de la population s'alimentent en eau de surface et un tiers en eau souterraine.

585 La gestion des eaux usées municipale. Dans la région des Laurentides, 72 % de la population est raccordé à un réseau d'égout municipal. À titre indicateur, au 31 décembre 1998, il y a pas longtemps, 63 % de la population raccordée à un réseau traitait ses eaux usées. Au 31 décembre prochain, 99 % de la population sera raccordé à un réseau et qui traitera ses eaux usées essentiellement par la mise en service des usines d'épuration de Rosemère, Lorraine, Sainte-Thérèse et d'autres endroits pour un grand total d'environ 444 M\$ qui auront été investis dans l'assainissement de la région des Laurentides.

590 Quant aux problématiques spécifiques. Notons l'abondance de plaines inondables, une proportion très importante des rives et des plaines inondables détruites ou dégradées par l'urbanisation, particulièrement dans le Sud du territoire, certaines réglementations municipales qui apparaissent insuffisantes pour la protection des cours d'eau et, évidemment, que dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement en cours, notre objectif est la protection de tous les cours d'eau.

595 Quant au portrait industriel. Dans le secteur primaire, manufacturier, des activités d'extraction minérale, on parle donc de production de graphite, de silice, de matériaux de construction, 26 carrières et sablières d'importance qui peuvent avoir des impacts sur l'eau,

600 quant aux eaux souterraines relativement peu d'impacts, quant aux eaux de surface, peu d'impacts. Cependant, ces entreprises, si elles ont des rejets, doivent respecter des normes prévues par règlement.

605 Quant au secteur secondaire, il y a 675 établissements industriels ou manufacturiers qui ont été dénombrés dont 88 % ont moins de 50 employés dans les principaux secteurs d'activités des pâtes et papier, de chimie, agro-alimentaire, textile, transformation du bois et du métal.

610 En 1995, nous avions procédé à l'identification de 75 établissements parmi ceux-ci dont les rejets d'eaux usées étaient susceptibles de créer un impact significatif sur l'environnement.

615 Notons aussi dans notre région des Laurentides la présence du seul centre de traitement et d'élimination des matières dangereuses inorganiques au Québec, Stablex, dont les eaux usées sont traitées, un traitement à l'usine, et rejetées ensuite à l'usine d'épuration municipale avec un suivi de la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface du lieu d'enfouissement par Stablex et le Ministère de l'Environnement.

620 Dans les industries ayant éventuellement des rejets d'eaux usées significatifs, nous notons en 19995, il y a donc déjà 4 ans, Monsieur le Président, est une situation qui est encore meilleure aujourd'hui, 5 ou 6 entreprises, des grandes entreprises ou, si vous voulez, 22 des 26 moyennes et 34 des 43 petites avaient complété à 100 % leurs démarches relatives aux travaux d'assainissement. Et le portrait en 1995 donnait donc un grand total de 61 entreprises sur 75 qui avaient réalisé à 100 % cette démarche pour un taux moyen global de 81 % et ce résultat est aujourd'hui encore meilleur.

625 Quant au secteur des pâtes et papiers, 2 entreprises importantes dans notre région, les Papiers Perkins à Lachute qui rejette après traitement des eaux usées environ 1 000 mètres cubes par jour dans la rivière du Nord et Rolland Incorporée à Saint-Jérôme qui, aussi après traitement, rejette environ 6 500 mètres cubes par jour en moyenne dans la rivière du Nord.

630 Dans le secteur agro-alimentaire, dans les 3 principaux établissements que sont Abattoir Laurentien à Sainte-Sophie, Agropur à Oka et Volailles Grenville à Grenville, ces entreprises ont un effluent final, toujours après traitement des eaux usées, variant de 150 à 1 100 mètres cubes par jour, ce sont des chiffres de 1995. Dans ce secteur agro-alimentaire, 88 % des entreprises avaient réalisé leur programme d'assainissement à 100 % en 1995.

635 640 Passons au portrait agricole. La région des Laurentides compte tout près de 5 % des fermes et environ 3,6 % des superficies cultivées au Québec. On avait un décompte d'environ 1 759 fermes pour un cheptel global de 527 000 et quelques animaux. Dans le Sud, 1 320 fermes surtout pour le cheptel et les cultures à la MRC Thérèse De-Blainville, Deux-Montagnes, Mirabel, Rivière-du-Nord et Argenteuil. Tandis que dans le Nord, il s'agit d'agriculture extensive et d'agro-tourisme, on parle de MRC des Pays-d'en-Haut, les Laurentides et Antoine-Labelle.

645 Quant aux problématiques agricoles, notons comme impacts sur la qualité de l'eau, évidemment l'érosion des sols quant il y a surtout culture de maïs, l'épandage des fumiers en fonction de la période de l'année, du dosage, des modes d'application, et le développement de nouvelles constructions ou d'établissements.

650 Quant aux piscicultures, le développement de l'industrie piscicole au Nord de la région des Laurentides, particulièrement dans la MRC Antoine-Labelle, amène de plus en plus des problèmes de qualité de l'eau avec des charges en phosphore très importantes et l'eutrophisation des plans d'eau. Monsieur le Président, là aussi, monsieur Daboval qui est avec nous ce soir pourrait vous donner davantage d'informations sur les problèmes de qualité de l'eau reliés aux piscicultures.

655 Le portrait faunique et récréo-touristique de la région des Laurentides. Parlons d'abord de pêche sportive. La région des Laurentides est la région la plus achalandée du Québec, autrement dit, celle qui offre le plus de jours/personne/pêcheur dans ces rivières et plans d'eau, 18 % des pêcheurs québécois pour un grand total estimé à 1 370 000 jours/pêche par année.

660 Dans la région des Laurentides, le programme Pêche en Ville accueille le plus grand nombre de projets ou à peu près des régions pour 22 % des projets, ce qui veut dire environ 20 à 25 projets annuellement.

665 Il y a 2 principaux milieux naturels dans la région des Laurentides. La plaine du Saint-Laurent dans le secteur de la rivière des Mille-Îles, des Outaouais et du Lac des Deux-Montagnes où on trouve une très grande diversité, à savoir 90 des 116 espèces de poissons d'eaux douces au Québec constituées surtout de perchaudes, de grands brochets et de dorés jaunes qui à elles seules, ces 3 espèces, comptent pour 86 % des captures des pêcheurs sportifs.

670 Dans le massif des Laurentides ou si vous voulez le territoire municipalisé autant que public, 70 % de la superficie de la région est majoritairement composé de territoires fauniques et d'une grande portion de territoire libre. On compte un parc, évidemment, le parc du Mont-Tremblant, 2 réserves fauniques, 6 zecs, 24 pourvoiries à droits exclusifs, 4 espèces principales y sont intéressantes, à savoir l'omble de fontaine, le touladi, le grand brochet et le doré jaune.

680 Quels sont les problèmes reliés à la pêche? L'accessibilité restreinte aux lacs et aux rivières, évidemment, particulièrement au centre et au Sud du territoire, beaucoup de rives de plans d'eau privatisés dans ces secteurs et, malheureusement, dans plusieurs cas, l'introduction d'espèces compétitrices, non désirées par les pêcheurs, et «l'artificialisation» de l'offre, à savoir l'ensemencement de certains lacs.

685 Notons aussi des problèmes reliés à la perte d'habitat du poisson par le développement urbain dans le Sud du territoire, certains problèmes découlant de la gestion des niveaux des

690 barrages ou du marnage, donc, la variation des niveaux d'eau des barrages, et l'eutrophisation progressive de certains plans d'eau de villégiature.

695 Des opérations aussi sur le territoire, que ce soit forestières ou autres, qui entraînent certains risques reliés à la construction de ponts, de ponceaux, de ... des milieux riverains et de pertes de frayères.

700 Quant aux activités en contact avec l'eau. Dans le secteur des Hautes-Laurentides, comme je le mentionnais, c'est le paradis du plein air avec un parc provincial, 2 réserves, parce que je les mentionnais, etc., et, Monsieur le Président, une particularité assez intéressante ici, une solution qui a été imaginée l'an dernier et mise en application pour régler plusieurs problèmes et conflits d'usage, ce qu'on appelle une aire faunique communautaire dans le secteur du Baskatong et qui rassemble plusieurs utilisateurs, pourvoyeurs, villégiateurs et autres autour d'une façon de faire, cautionnée par notre ministère et encadrée dans un protocole.

705 Dans le cœur des Laurentides, notons évidemment un grand potentiel de pratique d'activités récréatives, dans le secteur du Mont-Tremblant notamment, et des plages sablonneuses de la rivière Rouge qui sont toujours très populaires. Dans le secteur des Basses-Laurentides, on parle de pratique d'activités de contacts indirects comme la pêche et la navigation de plaisance et évidemment de la traditionnelle descente en canot de la rivière des Mille-Îles qui attire plus de 1 000 canoteurs par année et du grand éventail d'usage de contact avec l'eau dont notamment la baignade et la plage à la place du parc d'Oka, évidemment.

710 Quand aux initiatives du milieu ou aux organismes de rivière, une autre particularité peut-être, Monsieur le Président, par rapport à certaines autres régions, notons ici la présence de 2 organismes de rivières, la Régie intermunicipale du parc régional de la rivière du Nord qui réunit Prévost, Saint-Jérôme, Lafontaine et Bellefeuille, donc, non pas une organisation de personnes mais une Régie intermunicipale, d'une part, et d'autre part, la Corporation de la rivière des Mille-Îles qui, dans le Sud du territoire, rassemble plusieurs municipalités et partenaires de Laval et de la Rive-Nord.

720 Notons aussi évidemment des activités de sensibilisation de concertation importantes réalisées par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides.

725 Monsieur le Président, madame et monsieur le Commissaire, c'était ma présentation.

LE PRÉSIDENT:

725 Alors, merci, monsieur Martel. J'invite donc les personnes intéressées à poser des questions ce soir et je sais qu'elles seront nombreuses, de vous inscrire à l'arrière auprès de notre secrétariat.

730 Sans vouloir voler la question à un certain nombre d'intervenants qui viendront sans doute souligner certains aspects du portrait régional, ce qui me vient à l'esprit, c'est que la région commence à ressembler à la Montérégie, à savoir qu'on retrouve ici à peu près tous les problèmes types de certaines régions en voie d'urbanisation où la compétition près de la ressource est importante.

735 Juste le temps qu'il place sa machine. Alors, une toute petite question de départ. Parlez-moi donc des zones inondables et des remblayages en zones inondables? C'est une question surprise, vous vous y attendiez pas du tout, n'est-ce pas?

M. PIERRE MARTEL:

740 Alors, Monsieur le Président, évidemment le remblayage dans les zones inondables dans le Sud du territoire est un problème dans cette région constant, courant pour lequel beaucoup d'énergies sont dépensées, autant par les municipalités que par notre ministère. Alors, j'ai avec moi ce soir monsieur Serge Assel qui est chef du service du milieu naturel à la direction régional qui pourrait vous brosser un petit tableau des principaux enjeux et des 745 principales contraintes que nous subissons dans cette région quant à ces questions.

M. SERGE ASSEL:

*

750 Concernant le remblayage des zones inondables, on parle d'une problématique qui se rattache essentiellement à la rivière des Mille-Îles; donc, au 2 MRC, celle de Thérèse-De-Blainville et celle de Deux-Montagnes. On comprend que c'est un endroit qui a connu un développement urbain assez important durant les dernières années et que, après que le gouvernement ait identifié les zones inondables à partir de 1978, donc, on a établi des cartes de zones inondables et bien, on a finalement amené des MRC à gérer ces zones-là en y 755 prohibant la construction d'ouvrages.

760 Bon. Effectivement, nous, en région on rencontre dans ce processus-là après que les schémas d'aménagement aient amené les municipalités à réglementer ces zones inondables, et bien, nous, on reçoit assez régulièrement finalement des plaintes au niveau du remblayage. Alors, ce qu'on explique, c'est que l'effet de cette cartographie a quand même été positif parce qu'on a quand même réussi à enrayer un problème au niveau du développement de ces zones-là.

765 Il reste quand même qu'il demeure une certaine propension de la population, alors que ce soit la population privée qui traite avec ces municipalités aussi bien qu'une certaine volonté d'organismes communautaires ou de municipalités à vouloir continuer à occuper ces milieux-là.

770 Alors, la direction régionale reçoit une certaine pression à ce niveau-là, rencontre des plaintes, on lui achemine assez souvent des plaintes où on voit qu'il y a certaines difficultés au niveau des municipalités à faire respecter ces dispositions visant à prohiber les constructions.

LE PRÉSIDENT:

775 Est-ce que vous avez l'impression que les municipalités cherchent à prohiber ces constructions-là? J'ai l'impression que la pression est plus entre les groupes de citoyens qui veulent protéger les marais et les zones inondables et les municipalités qui veulent plutôt les exploiter ou les développer?

M. SERGE ASSEL:

780 Bien, c'est difficile à dire. C'est qu'en fait, vous avez des propriétaires qui sont en bordure des cours d'eau, qui ont certains intérêts privés puis qui font pression aussi sur leur municipalité. Alors, évidemment, nous, on est bien conscient que les municipalités subissent ces pressions et essaient du mieux qu'elles peuvent, je pense, de rendre service et d'interdire 785 mais des fois aussi de faire en sorte que certaines choses qui apparaissent raisonnables puis- sent être faites lorsque, par exemple, elles apparaissent plus minimes.

790 Mais de façon générale, je dirais pas qu'il y a une volonté des municipalités de ne pas respecter les zones inondables. On sent qu'elles sont aux prises, par contre, avec des difficultés à appliquer des réglementations qui parfois sont interprétables ou sont discutées, on le sent bien, par leurs citoyens. Donc, il y a des pressions.

795 Et alors, en plus, il faut comprendre que les réglementations qu'elles appliquent, elles ont beau avoir été approuvées par les MRC, elles sont différentes d'une municipalité à l'autre aussi. Il faut dire que ça dérive d'orientations qui ont été amenées par le gouvernement par le biais de l'établissement des schémas d'aménagement, que les ministres ont approuvées pour chacune des MRC ces schémas d'aménagement, qu'après coup les municipalités ont constitué des réglementations comportant un certain nombre d'exceptions et que ce sont les MRC qui ont approuvé ces réglementations.

800 Alors, on voit qu'il y a ici différents paliers où ces documents réglementaires qui ont force légale, qui contraignent les citoyens, on voit qu'il y a différents paliers qui ont pu amener des différences entre les municipalités. Alors, ça peut créer aussi des discussions au niveau régional. Et le ministère peut être interrogé là-dedans aussi.

805

Si vous me permettez, Monsieur le Président, je pourrais compléter en disant que d'autre part, les instruments à notre disposition actuellement, à savoir la révision des schémas d'aménagement qui est une démarche en cours dans toutes les MRC au Québec, d'une part, va nous permettre de corriger beaucoup de ces problèmes.

815 D'autre part, le suivi des plaintes et les inspections fréquentes avec un certain nombre de succès, disons-le, dans la région des Laurentides quant aux procédures qui ont même amené des rétablissements de situation, donc, enlever à grands frais dans plusieurs cas pour des propriétaires privés, des remblais qu'ils avaient faits dans la rivière et renaturaliser autant que possible comme avant, plusieurs cas d'exemples ici très importants, on ne citera pas dans le particulier, ont été réalisés ici et ont, en quelque part aussi, montré la volonté de ne pas être indifférent à ce phénomène et ont servi d'exemple.

820 Et je peux mentionner que depuis quelques années, la plupart sinon peut-être pas tous mais la plupart des dirigeants des municipalités ou autres collègues des municipalités devant faire appliquer la réglementation ont compris ces enjeux et peuvent avec nous continuer à, je dirais, résister aux pressions indues de certains citoyens voulant mettre davantage en valeur leur propriété.

LE PRÉSIDENT:

830 On verra les autres interventions dans ce domaine-là, on ne l'épuisera pas du premier coup. Juste le temps que j'invite les citoyens, une petite question de ma collègue sur les eaux souterraines.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:

835 Oui, Monsieur le Président. J'aimerais obtenir du Ministère de l'Environnement, probablement monsieur Latulippe que vous allez m'amener à monsieur Ouellette là-dessus, quelques détails sur les études que vous faites dans la région, vraisemblablement à la suite de tous les problèmes soulevés par les captages de l'eau souterraine.

840 En particulier, je voudrais aborder une de ces études et c'est celle qui concerne la cartographie. Je crois comprendre par la lecture du portrait régional qu'il s'agit d'un projet pilote de gestion régionale de la ressource. Alors, je voudrais que, dans un premier temps, quitte à ce que nous y revenions d'ici à demain soir, vous nous expliquiez de quoi il retourne avec cette étude-là et ce que vous envisagez de faire puisqu'il s'agit d'un projet pilote, peut-être pour 845 d'autres régions comme Montérégie?

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

850 Alors, je vais demander effectivement à monsieur Ouellette de donner des éléments de réponse.

M. MICHEL OUELLETTE:

*

855 Le titre exact du projet c'est Développement méthodologique de cartographies hydrogéologiques régionales en milieu rocheux fracturé. Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans un projet plus large de cartographies du Sud-Ouest du Québec, basses terres du Saint-Laurent.

860 Alors, l'intérêt du ministère dans le projet de développement méthodologique c'est finalement de développer une méthode de travail, une méthodologie permettant de 865 cartographier les formations géologiques aquifères en milieu fracturé. Il s'agit généralement de formations géologiques qui sont en profondeur puis qui ont des caractéristiques hydrauliques très particulières qui sont différentes, qui présentent des difficultés de caractérisation par rapport, par exemple, à des formations superficielles de dépôts meubles granulaires, comme c'est le cas dans la région de Portneuf pour laquelle il y a déjà eu un projet de cartographie.

870 Alors, on pourrait considérer le projet qui va se dérouler, bien, qui va se dérouler, qui a déjà débuté dans la région des Basses-Laurentides comme étant complémentaire du projet de cartographies qui s'est réalisé dans la MRC de Portneuf.

875 Rappelons que dans la MRC de Portneuf, c'est un projet qui se concentrerait sur les dépôts superficiels, les dépôts de surface et les matériaux mis en place suite à la fonte des glaciers, des dépôts d'origine qu'on appelle quaternaires, alors que dans la région des Basses-Laurentides, là, on va s'attaquer plutôt à la cartographie carrément des formations rocheuses fracturées qui sont des formations géologiques aquifères qui sont fréquemment exploitées au

875 Québec, non seulement dans la région des Basses-Laurentides mais également dans d'autres régions du Québec comme à la Montérégie, Chaudière-Appalaches et ces régions-là.

880 885 Donc, ce qu'on désire, c'est développer une méthodologie, une espèce de méthode de travail, donc, le bien livrable, ça va être un document qui va décrire finalement les travaux requis pour compléter l'information disponible, les méthodes et les outils pour traiter, présenter, intégrer l'information recueillie, la nature des travaux de terrain à réaliser, les différentes méthodes qui peuvent être utilisées, avantages, désavantages de ces méthodes-là. Donc, finalement, un document qui va permettre à des spécialistes en hydrogéologie de réaliser à travers de cartographies ailleurs en province mais pour les milieux fracturés.

890 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

Est-ce que vous ajoutez, est-ce que les gens des MRC, les gens des municipalités sont sensibilisés ou travaillent avec vous ou collaborent avec vous ou avec les autres experts dans cette recherche-là?

M. MICHEL OUELLETTE:

895 Oui. Vous m'excuserez, je me suis attaqué immédiatement à l'aspect de la technique du projet. Ce que je peux peut-être mentionner finalement, c'est un projet qui va s'étaler sur une période de 3 ans dont le coût, comme le document le précise, est de l'ordre de 1,7 M\$.

900 Ce qui est important, par exemple, de spécifier, c'est que ce total-là, ce montant-là exclut la contribution sous forme de services des partenaires ainsi que le salaire du personnel permanent affectés au projet.

905 Alors, pour ce qui est des partenaires du projet de cartographie, il serait important de mentionner qu'on retrouve la Commission géologique du Canada, section Québec, le Développement économique Canada, Québec, Conseil régional de développement des Laurentides, les MRC d'Argenteuil, Deux-Montagnes, Mirabel et Thérèse De-Blainville, le Ministère de l'Environnement, l'Institut national de la recherche scientifique-Géoressources, l'Université Laval et l'Association des professionnels en développement économique des Laurentides.

910 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

Et là, vous entreprenez à partir de quoi, est-ce que c'est déjà commencé, monsieur Ouellette?

915 **M. MICHEL OUELLETTE:**

Oui, c'est déjà commencé.

920 **LE PRÉSIDENT:**

Bon, 1998. Et donc, vous entrepenez cette étude à partir de la situation telle qu'elle est présentement, ce que vous allez découvrir comme ressources eaux souterraines présentement?

925 **M. MICHEL OUELLETTE:**

Oui. Oui.

930 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire:**

Bon. Donc, qu'est-ce qui vous a mené à faire en sorte que, bon, compte tenu de l'état de la nappe présentement, que cette région peut-être plus que Montérégie était la région pour le projet pilote, là?

935 **M. MICHEL OUELLETTE:**

Bon. Ça serait peut-être difficile pour moi de répondre à cette question-là étant donné que, dans le fond, nous, on est partenaires mais disons ceux qui ont initié le projet, c'est le Centre géoscientifique de Québec qui est un organisme qui regroupe INRS-Géoressources et la Commission géologique du Canada. Alors, eux étaient intéressés à, finalement, à faire un travail justement, à s'attaquer, je dirais, à la cartographie des milieux rocheux fracturés.

940 945 Alors là, disons, je serais... faudrait peut-être plus poser la question exactement les éléments qui ont motivé leur choix. C'est sûr que les problématiques qui ont surgi récemment, c'est-à-dire les gens qui se sont un peu inquiétés du futur de la ressource qu'ils exploitent, la nature des activités mêmes qu'on retrouve sur le territoire sont certainement des éléments qui ont influencé le choix de la région pour la réalisation de leur projet pilote.

LE PRÉSIDENT:

950 Monsieur Ouellette, quand on parle de, excusez-moi, mais formations rocheuses fracturées, de quoi on parle?

M. MICHEL OUELLETTE:

955 Bon. On sait que dans le cas des dépôts meubles pulvérulents, comme du sable, du gravier, bon, l'eau va circuler dans les interstices, les espaces vides entre les grains. Dans le

cas des formations rocheuses, c'est-à-dire consolidées, de la roche, là, l'eau va circuler essentiellement par ce qu'on appelle, nous autres, les hydrogéologues la porosité secondaire, c'est-à-dire celle qui résulte de la fracturation de la roche. Bon. Parce que la roche s'est mise en place, elle a subi une évolution dans le temps puis elle s'est cassée, fracturée; donc, ces fractures-là constituent finalement des chemins préférentiels d'écoulement pour l'eau souterraine. 960 C'est un peu comme des conduites d'aqueduc sauf qu'au lieu des conduits circulaires, ils sont comme des plans.

LE PRÉSIDENT:

965 Mais elles sont à quelle profondeur, est-ce qu'on parle de roches qu'on voit sur le terrain ou de formations profondes à 100 pieds, 200 pieds, 300 pieds dans le sol?

M. MICHEL OUELLETTE:

970 Ah! Bon, la région de Mirabel, c'est des formations qui sont généralement profondes, on retrouve habituellement un couvert argileux à bien des endroits. Mais il y a naturellement des affleurements, ce qu'on appelle des affleurements, c'est des endroits justement où la roche affleure près de la surface. Mais généralement, ce sont des formations justement profondes. 975

980 C'est la raison pour laquelle un projet pilote comme ça est pertinent, c'est qu'en raison justement de... ces formations rocheuses-là font, disons, affleurent mais à peu d'endroits, donc, généralement sont en profondeur, ça pose des difficultés particulières justement pour en déterminer les caractéristiques hydrauliques, l'épaisseur, l'extension latérale.

985 **LE PRÉSIDENT:**

990 Mais quand elles sont, disons, 50 mètres ou 100 mètres sous le sable ou de l'argile, comment vous savez qu'il y a là une formation rocheuse fracturée? Pour le commun des mortels, on les voit pas beaucoup, on se promène dans le champ, on voit du gazon, comment vous êtes capable de déterminer qu'à 50 mètres, 100 mètres, il y a une formation rocheuse fracturée?

995 Moi, j'avoue que je me dis: elle doit être stable la formation rocheuse. Où est-ce que ça fracture?

1000 **M. MICHEL OUELLETTE:**

Bon. Comme j'ai mentionné, il y a toujours des affleurements. Donc, peut-être la première chose à faire c'est de se promener justement sur le terrain pour faire un relevé de tous les affleurements existants, il y a moyen, à ce moment-là, en ayant cartographié ces affleurements-là d'établir des relations entre ces affleurements-là puis avoir déjà une idée de l'attitude, c'est-à-dire de la nature de la roche, de comment elle se présente latéralement, le pendage, bon, ces choses-là.

1005 Par la suite, c'est sûr qu'il faut prendre des moyens plus... d'autres moyens, c'est-à-dire on peut faire appel à des méthodes ce qu'on appelle géophysiques. Méthodes géophysiques, ça peut être de la sismique réfraction, ça peut être de la résistivité électrique, bon, je rentrerai pas en détail dans ces méthodes-là. C'est des méthodes qui permettent un peu, je pourrais peut-être faire l'analogie avec la médecine quand on parle d'une échographie...

1010 **LE PRÉSIDENT:**

Ça, je connais ça.

1015 **M. MICHEL OUELLETTE:**

... pour les femmes enceintes, c'est la même chose.

1020 **LE PRÉSIDENT:**

Je connais ça, oui.

1025 **M. MICHEL OUELLETTE:**

C'est un peu la même chose, c'est que, bon, on va passer un appareil sur le ventre de la mère, par exemple, pour voir le bébé dans le ventre de la mère, bien, on peut faire un peu la même chose avec le sol. Donc, c'est des méthodes géophysiques, c'est, bon, il y a différentes méthodes mais on peut faire une analogie, là.

1030 **LE PRÉSIDENT:**

O.K. Si vous me parlez d'un affleurement rocheux qui apparaît dans le coin, y a-t-il une place où vous le voyez l'affleurement rocheux dans la région?

1035 **M. MICHEL OUELLETTE:**

Ah! Oui, naturellement, on commence par utiliser des photos aériennes, on dispose de photos aériennes sur l'ensemble du territoire. Donc, c'est d'examiner les photos aériennes puis de localiser ces affleurements-là à partir des photos pour ensuite aller sur le terrain pour faire un examen de la roche en place.

1040
1045
Mais par la suite, c'est sûr qu'il y a ces méthodes-là que je vous parlais, géophysiques puis il y a nécessairement les forages qu'on va effectuer. Puis, par exemple, comme notre système d'information hydrogéologique, on dispose de nombreux forages sur le territoire qui permettent justement d'avoir une première idée de la profondeur, donc, de l'épaisseur des matériaux meubles qui recouvrent cette roche-là. Puis aussi avoir une idée peut-être du degré de fracturation, ne serait-ce qu'avec le petit essai que le puitsatier fait lorsqu'il aménage un puits, ça peut déjà être indicateur un peu peut-être de la nature de la roche...

1050 **LE PRÉSIDENT:**

Vous finissez par avoir une espèce de portrait du sous-sol comme en médecine, on finit par avoir un portrait de nos organes internes à travers les échographies ou autrement?

1055 **M. MICHEL OUELLETTE:**

Tout est fonction des efforts qu'on va y mettre, de la nature des méthodes qu'on utilise. Mais on peut effectivement avoir une excellente, je dirais, image de la formation en profondeur. D'ailleurs, je vous dirais que dans le domaine minier, par exemple, lorsqu'on se lance dans l'exploitation d'une mine d'or, il faut avoir une très bonne image du gisement compte tenu des sommes d'argent investies, là, pour justement savoir, est-ce qu'on va recueillir assez de minerais pour amortir les investissements.

1060
1065
Puis dans le domaine pétrolier, c'est encore, là, on descend à des profondeurs encore plus grandes, on peut parler d'un kilomètre de profondeur facilement. Alors, mais on réussit d'avoir des très, très bonnes images. Mais naturellement, les moyens mis en oeuvre sont énormes dans le cas des 2 exemples que je vous ai donnés.

1070
1075
Dans le cas des eaux souterraines, bon, on n'a pas toujours ces... on peut pas toujours mettre ces moyens-là en oeuvre. Mais je vous dirais que dans le cadre du projet, il y a un volet recherche qui va justement permettre peut-être d'évaluer quelles sont les différentes alternatives. Quand je parlais de méthodes géophysiques justement, jusqu'où on peut aller avec ces méthodes-là pour justement essayer de déterminer une bonne stratégie, je dirais, au niveau de la nature du choix des travaux de terrain à réaliser. C'est-à-dire comment faire, comment je pourrais dire, essayer de minimiser les coûts des travaux de terrain tout en maximisant l'information qu'on est capable d'aller chercher.

Alors, le but du projet d'ailleurs, c'est pour ça. Ça va être de voir différentes avenues.

1080 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Monsieur Ouellette, si je comprends bien, on va utiliser des méthodes un peu sophistiquées. Mais est-ce que ces méthodes, ces technologies et la configuration des données seront compatibles avec le système d'information hydrogéologique ou la banque de données hydrogéologiques que connaît bien monsieur Latulippe, BDH?

1085 **M. MICHEL OUELLETTE:**

La BDH, c'est l'ancien nom dans le fond du SIH parce que...

1090 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Oui, oui, c'est pour ça que j'ai utilisé ça à l'égard de monsieur Latulippe.

1095 **M. MICHEL OUELLETTE:**

Notre système d'information hydrogéologique c'est une refonte de l'ancienne BDH. Des fois, les gens, ce que les gens connaissent généralement de la BDH, c'est le fameux annuaire des puits et forages, là.

1100 Moi, je vous dirais que le SIH, le système d'information hydrogéologique, l'information qui est actuellement dans ce système-là constitue peut-être un peu l'assise d'un projet comme celui qui va démarrer dans Mirabel, c'est-à-dire qui va permettre justement peut-être de faire un premier, dégager un premier portrait de la situation puis d'orienter les travaux de terrain subséquents.

1110 Mais je vous dirais que l'information qui va être recueillie dans le cadre du projet de recherche, le système d'information hydrogéologique peut recevoir cette information-là, je dirais que le contenu a été conçu pour, justement, consigner le type d'information qui va être recueillie au cours du projet actuel. Je parle au niveau des données ponctuelles naturellement.

LE PRÉSIDENT:

1115 Alors, on pourra y revenir.

Monsieur Sylvain Laramée, s'il vous plaît.

M. SYLVAIN LARRAMÉE:

1120 Bonsoir, Monsieur le Président. Je me présente, Sylvain Laramée de Réseau Environnement. Pour ceux qui ne connaissent pas Réseau, Réseau Environnement, bien, je pense que vous les avez déjà rencontrés, on est assez actif dans plusieurs régions.

LE PRÉSIDENT:

1125 Nous autres, on les connaît, oui.

M. SYLVAIN LARRAMÉE:

1130 On est bien actif au niveau de la consultation publique. Réseau Environnement est une association à but non lucratif qui compte 1 500 membres dont 400 membres corporatifs, donc, des entreprises pour la plupart qui s'intéressent aux questions environnementales dans le domaine de l'eau, de l'air, des sols et des matières résiduelles. Évidemment, ce soir, on est ici pour le volet eau.

1135 On est intimement relié de façon historique à la ressource eau puisque l'association existe depuis une quarantaine d'années. Donc, je dirais que 70 % de notre «membership» ce sont des professionnels du domaine de l'eau, autant techniciens, ingénieurs, manufacturiers, etc.

1140 1145 La question, les questions, en fait, j'ai plusieurs questions ce soir, je ne crois pas que je vais pouvoir avoir réponses à ces questions-là ce soir, je vais les poser, je vais déposer aussi un document à votre attention concernant ces questions-là. C'est des questions relatives à l'assainissement des eaux usées municipales. On en a parlé beaucoup, monsieur Latulippe en a parlé, monsieur Martel aussi pour la région, mes questions sont plus orientées sur le plan provincial.

1150 Pour débuter, je pourrais dire que le programme d'assainissement des eaux du Québec, sans contredit, c'est un succès, je pense, remarquable. On sait que 98 % de la population aura ses eaux usées traitées, en fait, 98 % de la population desservie par un réseau d'égout verra...

LE PRÉSIDENT:

1155 Oui, vous êtes mieux de dire ça parce que sans ça, vous allez vous faire rabrouer.

M. SYLVAIN LARRAMÉE:

1160 ... desservie par un réseau d'égout verra ses eaux usées traitées en l'an 2000. Donc, à partir d'un pourcentage...

LE PRÉSIDENT:

1165 J'ai l'impression d'ailleurs là-dessus qu'il y a vraiment une échéance quelque part parce qu'on voit venir ça tout le temps en disant que le 31 décembre 1999, il y a une espèce de passage à l'an 2000 où le ministère nous dit: désormais, tous ceux qui sont en réseau vont être assainis.

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1170 La machine à chèques arrête, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT:

1175 Oui, oui, s'il y a un «bug», s'il y a un «bug», là, on va ramasser l'information.

M. SYLVAIN LARRAMÉE:

1180 Effectivement, c'est dans le cadre d'un programme, programme d'assainissement des eaux, programme d'assainissement des eaux municipales aussi, le PADEM.

1185 Évidemment, par rapport à un chiffre de 2 % qu'on avait en 1978, on voit que c'est une amélioration, en fait, c'est un pas de géant en 20 ans, dans un peu plus de 20 ans. Évidemment, les interventions d'assainissement ont permis des améliorations notables de la qualité de plusieurs cours d'eau, ça, c'est indéniable.

1190 Mais on considère qu'il y a d'autres efforts qui sont requis, d'une part, pour conserver les gains acquis et, d'autre part, pour permettre la récupération de certains usages qui sont pas complets, selon notre avis.

1195 Il y a des sous-points. Par exemple, l'assainissement des eaux des petites communautés. C'est évident quand on parle de 98 %, là, on est rendu maintenant dans des petites, des petits projets, des petites communautés. Selon des données qui ont été fournies par le Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole le 16 mars lors d'une présentation de la Commission, la situation de l'assainissement des petites communautés pouvait être résumée comme suit. Dans certains cas, les réseaux municipaux ne desservent pas la totalité du territoire. Il y avait une évaluation très grossière aussi qui disait qu'il y avait une centaine de

1200 municipalités, bien qu'ayant un réseau d'égout, ne seront pas desservies par un système de traitement en l'an 2000, plus de 2000, 2003.

1205 Donc, les questions, quelles sont les municipalités qui vont nécessiter une intervention? Il faut pas les laisser pour compte, ces gens-là, quand et comment s'effectuera leur assainissement?

1210 1215 Un deuxième volet aussi je pense qui est très important dans l'assainissement des eaux municipales, c'est le fonctionnement des ouvrages. L'exploitation des ouvrages qui ont été mis en place, ce sont les municipalités qui sont responsables de la bonne exploitation de ces ouvrages. Dans les ententes qu'elles ont signées avec les ministères, les ententes pour la construction des ouvrages, ce sont eux qui avaient, ils avaient la responsabilité de mettre en place du personnel compétent pour exploiter ces ouvrages-là en concordance à une directive qui s'appelle la directive 006 du Ministère de l'Environnement.

1220 1225 Malheureusement, ce qu'on remarque c'est que le suivi de ces ententes-là, ça va bien lors de la construction mais par la suite, il y a du mouvement de personnel, il y a des retraites, il y a du changement de personnel et on se rend compte que ces ouvrages-là dans plusieurs cas, surtout dans les petites communautés, ne sont pas exploités par du personnel compétent. Donc, ça hypothèque un peu peut-être la pérennité de ces ouvrages-là qui, il faut le dire, ont nécessité des investissements de 6.8 milliards \$, en fait, au 31 décembre 1999 l'échéance, on va être aux alentours de 6.8 milliards \$.

1230 1235 Donc, c'est la population évidemment qui a largement subventionné l'État et la population qui a largement subventionné ces ouvrages-là. Est-ce que les mesures mises en place pour assurer l'efficacité, la pérennité de ces ouvrages-là sont suffisantes? C'est une grande question. Que se passe-t-il, par exemple, lorsque la capacité d'ouvrages en termes hydraulique ou organique est atteinte et que les exigences de rejets ne sont pas rencontrées? Grande question.

1240 Quels sont les mécanismes incitatifs et les formes d'assistance qui pourraient être considérés parallèlement aux mesures réglementaires? Et d'ailleurs, mesures réglementaires, il y en n'a pas de mesures réglementaires concernant les rejets de stations d'épuration.

En ce qui concerne plus spécifiquement la formation du personnel, je pense que c'est une grande problématique à laquelle Réseau Environnement accorde beaucoup d'importance. D'ailleurs, on est en discussion régulièrement avec le Ministère de l'Environnement à ce sujet-là parce que, dans les petites communautés, bien, quand je dis petites communautés, les municipalités de moins de 2 000, par exemple, qui sont au nombre de quelque 60 % des municipalités au Québec, c'est une problématique quand on sait que, souvent, la personne qui exploite, qui opère l'usine d'épuration est la même personne qui opère le système d'eau potable. Donc, si elle n'a pas de formation pour opérer le système d'eaux usées, dans certains cas elle n'a sûrement pas de formation pour...

LE PRÉSIDENT:

1245 Elle peut être bonne en eau potable et pas bonne en eaux usées. J'aime mieux ça que le contraire.

M. SYLVAIN LARRAMÉE:

1250 Je veux pas généraliser mais ce que je dis, c'est que dans certains cas, ça peut arriver, on l'a constaté chez plusieurs de nos membres, en fait, qui sont souvent des municipalités aussi.

1255 En fait, il y a un constat, c'est bon de souligner qu'il y avait un programme d'assainissement qui a été mis de l'avant dans les années 1960, qui s'est terminé par l'abandon de plusieurs ouvrages. Il faudrait pas refaire la même erreur parce qu'il y a eu des investissements majeurs dans les années 1980, 1990. Il s'agirait de s'assurer de la pérennité de ces ouvrages-là et de leur bonne exploitation.

1260 Un autre sous-sujet, si on veut, c'est les débordements des réseaux d'égout, toujours dans le domaine de l'assainissement des eaux. Le débordement des réseaux d'égout, c'est une question qui a intéressé le Ministère de l'Environnement et le Ministère des Affaires Municipales seulement qu'à partir de 1986 environ. Puis même à partir de cette date-là, les actions ne se sont pas... ont pas toujours été concrètes là où dans certaines situations ça aurait commandé des actions, selon nous.

1265 Il est pas surprenant dans ce cas-là de constater qu'en milieu urbain, malgré des efforts qui ont été consentis pour le traitement des eaux usées, les débordements compromettent à certains endroits l'atteinte des objectifs d'assainissement et la récupération des ouvrages.

1270 Le ministère avait prévu en 1994 un programme pour limiter les débordements des réseaux de la Communauté Urbaine de Montréal et de la Communauté Urbaine de Québec. Quand prévoit-il le réaliser? Question. Qu'est-il prévu pour les autres municipalités où on rencontre aussi ce problème? C'est pas juste les grandes communautés qui vivent ça, il y a des villes d'importance qui vivent ce problème-là. Est-ce que ces municipalités-là sont connues? 1275 Sûrement. Est-ce que la nature et le coût des interventions ont été établis? Est-ce que études de réseaux devraient être menées? Qui défrayera le coût de ces études et des travaux? Grande question.

1280 En ce qui concerne les orientations et les politiques concernant les débordements, est-ce que le Québec devrait, à l'instar des États-Unis, fixer des normes minimales de contrôle des débordements?

Autre sous-question. La poursuite de l'assainissement de eaux.

1285 **LE PRÉSIDENT:**

Je voudrais pas trop que vous me fassiez un mémoire déguisé, mon cher ami, parce que vous êtes rendu à 3 questions principales. Normalement, on a droit à 2 par personne.

1290 **M. SYLVAIN LARRAMÉE:**

Excusez, je ne savais pas.

LE PRÉSIDENT:

1295

Je vous l'apprends parce qu'il me semble que je l'ai dit au départ qu'on acceptait 2 questions. Je comprends que c'est la stratégie de votre organisation de venir nous déposer toute une stratégie de questions, un ensemble de questions fort intéressantes d'ailleurs, je n'en ai pas sur l'intérêt. Pouvez-vous juste me formuler...

1300

M. SYLVAIN LARRAMÉE:

Je vais conclure.

1305 **LE PRÉSIDENT:**

1310

... les autres questions que vous avez sans les élaborer puis on en choisira les 2 les plus pertinentes là-dedans puis pour le reste, bien, votre document sera déposé et, de toute manière, si on a des questions récurrentes, on en a abordé un certain nombre, on en reprend des nouvelles, finissez votre identification de questions puis on en traitera 2, correct?

M. SYLVAIN LARRAMÉE:

1315

Parfait. Écoutez, il y a, je parlais tantôt de la poursuite de l'assainissement des eaux, la plus grande question là-dessus et la gestion des boues. La gestion des boues d'assainissement municipale. Je pense qu'il y a de grandes questions à savoir s'il y a des mesures qui vont être mises de l'avant pour s'assurer que les boues sont traitées de la bonne façon et dans certains cas favoriser leur valorisation.

1320

Je peux terminer, je vais conclure, vous m'excuserez de...

LE PRÉSIDENT:

1325

Non, non, ça va bien.

M. SYLVAIN LARRAMÉE:

1330 je vais conclure avec tout simplement avec, je dirais, 3 grandes questions qui, je dirais, engloberaient toutes les autres que je viens de noter. C'est, en fait, c'est que Réseau aimerait savoir, c'est, on aimerait savoir si le ministère partage dans l'ensemble nos préoccupations relativement aux grands thèmes qu'on vient de présenter.

1335 On aimerait aussi connaître les intentions du ministère quant à la poursuite du volet urbain de l'assainissement des eaux parce qu'on pense qu'il y a une poursuite qu'il faut qu'il y ait au niveau du traitement tertiaire dans certains cas, par exemple.

1340 Enfin, la grande question, je pense, c'est de, nous, on aimerait bien, Réseau Environnement en tant qu'organisme représentatif, qu'il y ait un atelier thématique sur l'assainissement municipal parce que c'est quelque chose de très important, je pense, pour l'ensemble de nos membres. C'est tout.

LE PRÉSIDENT:

1345 Alors, répondons à la troisième question. Il y aura un atelier thématique sur ce qu'on appelle la permanence des infrastructures. Il y en aura aussi sur la gestion des infrastructures. Il y en aura sur la dimension industrielle, la dimension agricole, sur l'assainissement urbain municipal. Formellement, il y en n'a pas de prévu mais évidemment il y a des morceaux qui sont traités par ailleurs jusqu'à maintenant.

1350 On va revenir à un certain nombre de questions que vous avez soulevées. Vous avez soulevé la question des petites communautés?

M. SYLVAIN LARRAMÉE:

1355 Exact.

LE PRÉSIDENT:

1360 Vous avez soulevé la question du fonctionnement des ouvrages...

M. SYLVAIN LARRAMÉE:

Oui.

1365 **LE PRÉSIDENT:**

... à l'égard des personnes qui les gèrent et des équipements, des développements d'équipements par rapport à des problématiques nouvelles. Vous avez soulevé la question des débordements et la question de la gestion des boues. Bon. Ça en fait 4.

1370 **LE PRÉSIDENT:**

Ça en fait beaucoup.

1375 **LE PRÉSIDENT:**

Non, non, c'est correct. On va retenir la première qui a déjà été légèrement abordée, sur laquelle un autre personnage de votre organisation est venu intervenir d'ailleurs dans l'audience, qu'advient-il du programme? Alors, ça, c'est le Ministère des Affaires Municipales, 1380 monsieur Gendron, c'est votre tour maintenant de vous faire parler d'eaux.

1385

Les communautés, les petites communautés municipales, le programme d'assainissement a atteint un certain niveau de villes grandes ou intermédiaires. Maintenant, on tombe dans des communautés non desservies. Il y a un programme qui s'appelle Eaux Vives, la liste d'attente semble longue derrière ce programme-là, quelles sont les nouvelles que vous nous donnez là-dessus?

M. JEAN-PAUL GENDRON:

1390

Bien, en fait, le programme Eaux Vives, c'est un programme qui s'adresse aux petites municipalités. La définition qu'on donne, nous, de petites municipalités c'est 5 000 et moins.

1395

On sait que présentement en termes d'ordre de grandeur, on sait qu'il y a à peu près 400 municipalités au Québec qui n'ont pas de réseau d'égout. Évidemment, la question de l'assainissement des eaux usées municipal est largement laissée à la discréption de l'administration municipale. En définitive, le programme d'assainissement, le programme Eaux Vives attend les demandes de la part des municipalités. Autrement dit, les municipalités doivent s'inscrire à l'aide de formulaire pour obtenir une aide financière de la part du gouvernement.

1400 **LE PRÉSIDENT:**

Alors, on a 400 municipalités de 5 000 personnes ou moins qui actuellement n'ont pas de réseau d'égout?

1405 **M. JEAN-PAUL GENDRON:**

Exactement. Et en termes de demande que nous avons présentement, au ministère...

1410 **LE PRÉSIDENT:**

Donc, ça peut vouloir dire, si on les mettait à 2 000 personnes par municipalité, entre zéro et 5 000, mettez-le à 2 000, ça veut dire il y a 800 000 personnes qui ne sont pas desservies par des réseaux d'égout?

1415 **M. JEAN-PAUL GENDRON:**

C'est un ordre de grandeur.

1420 **LE PRÉSIDENT:**

C'est un ordre de grandeur, on se chicanera pas sur l'ordre de grandeur.

1425 **M. JEAN-PAUL GENDRON:**

Et actuellement, on a 184 demandes qui nous sont adressées pour aider les municipalités à réaliser des projets d'interception et de traitement des eaux usées.

1430 **LE PRÉSIDENT:**

Donc, sur les 400, il y en a 184 qui vous ont adressé une demande?

1435 **M. JEAN-PAUL GENDRON:**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT:

Les 216 autres?

1440 **M. JEAN-PAUL GENDRON:**

Les 216 autres, bien, soit que la population ne soit pas suffisamment conscientisée du problème ou encore, que l'administration municipale trouve que ça coûte trop cher, que, enfin de compte, qu'elle n'a pas encore...

1445 **LE PRÉSIDENT:**

Les gens ont tous des fosses septiques parfaites et que tout va bien?

1450 **M. JEAN-PAUL GENDRON:**

Oui. Quand on parle de fosses septiques parfaites, ça peut être un point à discuter mais disons que la majorité des citoyens ne voit pas l'utilité de recourir au système tout à l'égout.

1455 **LE PRÉSIDENT:**

Les 184 qui sont sur votre programme, dans combien de temps qu'elles vont être traitées par le programme des Eaux Vives, qui sont en demande?

1460 **M. JEAN-PAUL GENDRON:**

Oh! Là, là. Je dois dire que ces 184 municipalités-là, ça représente un montant de l'ordre de 250 M\$.

1465 **LE PRÉSIDENT:**

Seulement?

M. JEAN-PAUL GENDRON:

Seulement. Et en tout pour l'assistance dans le cadre du programme Eaux Vives présentement, on a 180 M\$. Ça fait que vous comprenez comme moi qu'il y a beaucoup de demandes mais que toutes les demandes ne pourront être satisfaites. En fin de compte...

1475 **LE PRÉSIDENT:**

Mais 180 M\$ sur 250 M\$ ça pourrait vouloir dire une subvention de 66 % à peu près?

M. JEAN-PAUL GENDRON:

Non. Quand je parle de 180 M\$, c'est...

1480

LE PRÉSIDENT:

L'argent disponible?

1485 **M. JEAN-PAUL GENDRON:**

... l'argent disponible.

LE PRÉSIDENT:

1490 Puis il y a 250 M\$ qui sont demandés, ça comprend pas la part que fourniraient les municipalités de leur côté?

M. JEAN-PAUL GENDRON:

1495 Mais c'est-à-dire qu'on a pour plus de demandes que l'argent disponible. Et il faut dire que l'objectif du programme Eaux Vives, on n'a pas ciblé autant des municipalités que ciblé des problèmes à régler. En fin de compte, le programme Eaux Vives regarde aussi l'aspect alimentation en eau potable.

1500 Vous mentionnez tantôt des fosses septiques parfaites, bien, on se retrouve fréquemment dans des cas où les fosses septiques mal construites contaminent les puits. Et ce qui fait qu'un autre volet du programme est destiné à aider les municipalités à construire des réseaux d'aqueduc corrects de façon à régler les problèmes d'hygiène qu'on peut retrouver dans 1505 les municipalités.

1510 Je dois dire aussi que les projets sont étudiés en fonction des possibilités de solution individuelle. On peut pas arriver au Québec, installer des tuyaux à la grandeur de toutes nos municipalités, les petites, entre autres, et lorsque les solutions installations septiques individuelles sont possibles, bien, à ce moment-là, on recommande aux municipalités d'appliquer les règlements qu'elles doivent appliquer dans ces circonstances-là.

LE PRÉSIDENT:

1515 Et vous réussissez?

M. JEAN-PAUL GENDRON:

1520 Avec l'aide du Ministère de l'Environnement, ça arrive.

LE PRÉSIDENT:

Allons à votre deuxième question, monsieur Laramée, dites-moi quand vous nous dites que vous avez été un peu affirmatif à propos de la formation du personnel en disant: le personnel vieilli, le personnel change, il n'est pas toujours compétent et j'ai eu l'impression, là, que vous faisiez plus qu'une interrogation mais qu'il y avait comme une affirmation. Est-ce que votre organisation est capable de nous dire, de soutenir une affirmation: nous pensons que dans les municipalités, ça, c'est des municipalités de moyennes grandeurs, le personnel n'est pas toujours compétent pour exercer sa tâche?

M. SYLVAIN LARRAMÉE:

Je pense que oui. Parce que, en fait, au Québec on a la chance d'avoir une formation initiale dans le domaine de l'assainissement très adéquate. Et la plupart des grandes villes, toutes les grandes villes et les moyennes municipalités ont du personnel compétent, du personnel qualifié, du personnel formé.

LE PRÉSIDENT:

Quand vous parlez de formation initiale, vous parlez de formation technique dans les cégeps et les...

M. SYLVAIN LARRAMÉE:

Formation technique, formation d'opérateurs, d'ailleurs c'est une caractéristique unique au Québec par rapport à d'autres provinces canadiennes, c'est vraiment un système de formation très particulier et très adéquat.

Le problème n'est pas dans les grandes et les moyennes municipalités. Il est plutôt dans les petites municipalités qui souvent, la formation, je dirais, continue, la formation n'est pas disponible en région et souvent n'est pas... les gens n'ont pas... évidemment, il y a pas de règlement sur le personnel qui exploite ces ouvrages-là, il y a une directive, je l'ai dit, la directive 006 qui existe mais cette directive, c'est une directive. Donc, ce n'est pas un règlement.

Et il y a beaucoup de municipalités qui avaient à se doter de personnel compétent quand elles ont signé leur convention avec le gouvernement pour la mise en place d'ouvrages d'assainissement. C'est par la suite que le suivi est un peu plus compliqué.

1560 **LE PRÉSIDENT:**

Mais si elles ont signé une convention, aidez-moi là-dessus, au Ministère de l'Environnement, au Ministère des Affaires Municipales, si elles ont signé une convention dans laquelle ça était impliqué, même si c'est une directive, la convention, elle a une force obligatoire?

1565 **M. SYLVAIN LARRAMÉE:**

Oui mais c'est le suivi de cette convention-là par la suite qui est plus difficile quand il y a 1570 changement de personnel, roulement de personnel ou retraite.

1575 **LE PRÉSIDENT:**

Vous évaluez à combien de municipalités d'une manière générale qui n'ont pas le personnel adéquat? Êtes-vous capable de chiffrer ça?

1580 **M. SYLVAIN LARRAMÉE:**

Je n'ai pas ce chiffre-là exact, non pas avec moi.

1585 **LE PRÉSIDENT:**

Êtes-vous capable de me dire, c'est 20 % ou c'est 30 % ou c'est 10 %?

1590 **M. SYLVAIN LARRAMÉE:**

Il faudrait que je vous revienne là-dessus parce qu'on a, effectivement, on a travaillé sur un document à l'association l'année dernière que je n'ai pas avec moi où on a quelques chiffres là-dessus. Mais de là à être extrêmement précis, il faut faire un sondage très, en fait, pas un sondage mais plutôt un inventaire complet, ce qu'on n'a pas dans notre association les moyens de faire. Évidemment, on aimerait bien.

1595 **LE PRÉSIDENT:**

Demandez-moi pas une subvention.

1600 **M. SYLVAIN LARRAMÉE:**

Là, n'était pas la question.

LE PRÉSIDENT:

1605 On va aller vérifier auprès du Ministère de l'Environnement ou du Ministère des Affaires Municipales. Voici une question absolument cruciale. On investit dans des équipements, quelle est la garantie qu'on a, surtout dans le cas de municipalités de moyennes grandeurs, que le personne qui va opérer ces choses-là soit compétent, soit qualifié et fasse ça correctement?

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1610 Alors, Monsieur le Président, on a une directive que monsieur Laramée connaît très bien, la directive 006 sur la formation des opérateurs. Nous sommes à modifier, à rénover, je pense même qu'il y a des gens de Réseau Environnement qui travaillent sur ce dossier avec nous, cette directive-là sur la formation des opérateurs, l'opération des équipements d'aqueduc et d'égout.

1615 1620 Je vous réfère à cette directive qui donne un état de la question d'ailleurs, bon, le manque de personnel qualifié pour les opérateurs qui a justifié, si vous voulez, l'adoption de cette directive-là, qui donne les objectifs de la directive qu'il serait, je pense, trop long d'énumérer. Mais cette directive-là vise essentiellement à s'assurer de la pérennité des équipements par une formation adéquate des opérateurs.

1625 Il est sans doute vrai puisqu'on est en train de travailler sur cette directive-là, qu'il y a certainement des carences au niveau du personnel compte tenu d'une foule de facteurs, on a nommé le roulement des employés, bon, etc. Maintenant, je n'ai pas le détail de ces carences-là ou du nombre de municipalités qui ont pas la formation adéquate. Mais il y a quand même cette directive-là, elle existe et elle est en train de se discuter pour s'assurer qu'elle est adéquate.

LE PRÉSIDENT:

1630 1635 Mais monsieur Laramée ne conteste pas la directive, il conteste la réalité. C'est-à-dire que la directive prévoit ça mais quelles sont les garanties qu'on a que dans la réalité, les gens qui opèrent les usines soient suffisamment compétents, suffisamment encadrés pour que cela soit efficace?

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1640 Écoutez, peut-être qu'au niveau de la direction régionale on peut donner des exemples du suivi de la formation des opérateurs. Mais essentiellement, cette directive-là est effectivement la garantie, quand vous dites la garantie que le tout est suivi. Ça fait partie de l'ensemble de la problématique du suivi des stations et de la performance des stations au niveau technique et au niveau environnemental.

1645 **LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gendron, j'imagine, monsieur Savard veut revenir.

1650 **M. MICHEL SAVARD:**

1655 Monsieur le Président, oui, excusez-moi, c'est un point qui nous intéresse beaucoup en santé publique que la directive 006, on l'a soulevée depuis 1984 régulièrement au Ministère de l'Environnement et je pense que, pour nous, c'est un point qui est revenu régulièrement, l'importance qu'on attachait à la formation des opérateurs qui ne touche pas que les usines d'épuration, usines de filtration également.

1660 1655 Les directives 001, 002, 003 qui doivent être respectées, la 006 doit être respectée aussi. Si je ne m'abuse, en 1984, il y avait déjà une lettre, une consigne du Ministère de l'Environnement qui disait: toutes les municipalités doivent pour telle date respecter la directive 006. Et si je ne m'abuse, ça date de 1984. Et régulièrement, on est revenu sur cette question-là.

1665 Je n'ai pas le droit, moi, de toucher au tuyau d'eau qui rentre dans la maison, ça prend un plombier avec une carte de compétence. Mais en santé publique, de savoir qu'on peut distribuer de l'eau de consommation à une masse sans s'assurer d'une formation adéquate nous préoccupe. On l'a soulevé et je trouve ça, c'est un point qui est important que la formation des opérateurs d'usines de filtration est revenue régulièrement sur le tableau, sur le plancher et on pense que c'est extrêmement important pour la sécurité du public.

1670 **LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1675 **Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

On voulait vous donner quelques exemples, Monsieur le Président, de suivi par la région. Madame Bérubé, chef du service d'environnement.

1680 **Mme BRIGITTE BÉRUBÉ:**

La direction régionale effectue le suivi de 6 stations d'épuration des eaux usées municipales, les autres stations étant suivies par la direction des programmes du secteur municipal et le Ministère des Affaires Municipales.

1685 Parmi ces 6 stations gérées par les municipalités, on a rencontré des problèmes avec 2 municipalités au cours des années passées. Effectivement, les problèmes étaient dus au

manque de formation des opérateurs. Le technicien de la direction régionale qui assure le suivi de ces stations d'épuration-là a assuré une certaine assistance technique à ces personnes-là de sorte que la situation s'est améliorée et que maintenant, les ouvrages fonctionnent de façon adéquate.

1690

LE PRÉSIDENT:

Oui mais c'est inquiétant ce que vous m'avez dit, c'est 2 sur 6, c'est 33 %. Et qu'en est-il des usines de filtration de l'eau potable?

1695

Mme BRIGITTE BÉRUBÉ:

Je peux pas donner de chiffres au niveau des usines de filtration d'eau potable. Par contre, la direction régionale, quand elle reçoit des demandes d'assistance technique de la part des opérateurs va fournir cette assistance-là, des recommandations, va orienter le plus possible les opérateurs de stations de filtration pour les aider à solutionner leurs problèmes.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire:

1700 Pardonnez-moi, monsieur Laramée a dit quelque chose tout à l'heure en mentionnant, il dit: bon, il y a la directive 006 mais ça n'a pas la force d'un règlement. Pardonnez mon ignorance mais pourquoi un tel élément n'est pas un règlement, ne fait pas partie d'un règlement?

1710

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

C'est une très bonne question, on peut se poser la même question au niveau de politiques. Ça fait partie, si vous voulez, des programmes, les politiques, les directives ne sont effectivement pas, ont pas la valeur juridique d'un règlement.

1715

Maintenant, ils servent et je pense que si vous me permettez, chaque directive du Ministère de l'Environnement, on en fait état du statut juridique de cette directive-là en mentionnant effectivement que ça n'a pas force de loi, qu'elle indique cependant le comportement que le ministère adopte lorsqu'il base une décision qui concerne la directive, quelle que soit la directive et que le ministère et le ministre en bout de ligne, celui qui signe via le directeur régional se réserve quand même le droit d'avoir recours à cette directive mais de la prendre comme une directive et non pas de l'appliquer d'une façon stricte.

1725

Le règlement est normatif et d'application stricte tandis que la directive laisse et permet également à la population de savoir dans quel créneau on se situe lorsqu'on travaille dans un dossier spécifique et surtout dans l'optique d'un certificat d'autorisation qui est requis.

1730 Mais effectivement, bon, la question: pourquoi ce n'est pas une directive? On pourrait se poser exactement la même chose, pourquoi la politique de protection des rives n'est pas un règlement? Ça reste une décision administrative et politique.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1735 Les grands de l'automobile ont été confrontés depuis quelques années au départ à la retraite d'employés compétents et malgré la formation de la relève, recrutement très strict, ils ont dû faire face à des arrêts fréquents des chaînes de montage. Et pour améliorer les systèmes de fabrication des automobiles, ils ont mis au point des systèmes experts basés sur une technologie d'intelligence artificielle qui fait appel à des heuristiques, à des bases de connaissances et à des coquilles d'inférents qui avaient pour objet de recueillir, avant leur départ à la retraite, les connaissances techniques précises, détaillées et l'expertise complète des employés.

1740 Et ces systèmes-là après étaient mis à la disposition des nouveaux employés pour gérer les problèmes de montage qui pouvaient se présenter.

1745 Est-ce que ces approches-là ont été examinées dans l'offre québécoise?

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1750 Très bonne question. Bon, écoutez, je dois vérifier, je sais pas si mon collègue a plus de détails là-dessus, personnellement, je ne pense pas mais on devra vérifier si on a pris cette habitude-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1755 Est-ce que du côté de Réseau Environnement, vous êtes sensibilisé à ces approches technologiques?

M. SYLVAIN LARRAMÉE:

1760 Bien d'ailleurs, on travaille présentement sur un projet de formation, certification sur une base volontaire du personnel exploitant des ouvrages en eau. C'est un programme qu'on essaie de mettre de l'avant justement pour s'assurer... je pense que la problématique est surtout l'accessibilité de la formation en région.

1765 Il faut bien comprendre qu'une personne qui travaille pour une municipalité, qui exploite un ouvrage d'assainissement ou un petit système d'eau potable, la municipalité n'a pas les moyens de l'envoyer suivre une formation de un mois ou 2 mois à Montréal avec tous les frais que ça implique. Donc, évidemment, et souvent la formation qu'il a besoin est très spécifique

1770 sur des choses qu'il a à appliquer dans sa municipalité, donc, selon des équipements, selon la complexité des équipements.

1775 Donc, je pense que c'est là-dessus, en tout cas, que, nous, comme regroupement on travaille pour assurer l'accessibilité de cette formation-là en région et pour créer aussi une espèce, quand on dit une espèce de certification volontaire ou une formation en région volontaire, c'est que veux, veux pas, les municipalités se parlent entre elles et, à un moment donné, il y a une espèce de, je dirais, d'entraînement qui, on l'espère, va se créer à défaut d'avoir un règlement justement pour s'assurer de la bonne, de la pérennité des ouvrages et surtout une question de santé publique, monsieur Savard l'a mentionné.

1780 On est très préoccupé par ça mais on n'a pas examiné le modèle de l'industrie automobile.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1785 Mais vous savez, le règlement, c'est pas magique. Parce que quand on a besoin de l'information, quand il se présente une situation, le règlement est pas... donne pas toutes les informations nécessaires pour gérer la situation.

1790 **M. SYLVAIN LARRAMÉE:**

C'est d'ailleurs pour ça qu'on travaille sur ce projet-là parce que, effectivement un règlement c'est une chose mais la réalité souvent est toute autre et surtout en région.

1795 **Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1800 Si je peux me permettre, Monsieur le Président, un commentaire là-dessus. Effectivement, il faut pas croire que la gradation se fait, la directive c'est un sous-état par rapport à un règlement ou une loi. C'est une décision qui a ses très grands avantages, qui laisse une marge de manœuvre et qui n'a pas d'application stricte, bon, les modifications sont faciles, bon, etc., il y a des grandes qualités à la directive.

1805 Deuxième point que je voudrais soumettre à votre attention, Monsieur le Président, je voudrais pas qu'on laisse croire qu'il y a un désastre dans la formation et que l'ampleur est telle qu'on se retrouve dans une situation dangereuse pour la santé publique dans la majorité de municipalités au Québec. On n'est pas à ce niveau-là.

1810 Bien sûr, la directive, on travaille dessus parce qu'il y a une amélioration à apporter mais on ne peut... monsieur Laramée, la question que vous soulevez, n'a pas fait état d'une liste de municipalités où il y a une problématique dramatique. Il y a un nombre de municipalités aussi.

LE PRÉSIDENT:

1815 C'est-à-dire que monsieur Laramée l'a abordé depuis la question des eaux usées. Il y a là de très gros investissements dont on doit se demander si la manière d'opérer ça permet d'atteindre la meilleure efficacité possible et c'est lié à la compétence du personnel. Sauf que votre collègue du Ministère de la Santé est intervenu en rappelant que cela était crucial, non seulement pour l'eau usée mais également pour l'eau potable.

1820 Vous vouliez ajouter un commentaire, vous aviez levé votre main tantôt?

M. JEAN-PAUL GENDRON:

1825 Oui. Je dois dire que depuis l'instauration des divers programmes d'assainissement des eaux usées, depuis le PADEM, le ministère a toujours rendu admissible la formation des premiers opérateurs, rendu admissible aux subventions, donc lorsque la municipalité choisissait d'opérer elle-même son système d'épuration, alors que si elle choisissait de confier l'exploitation à l'entreprise privée, bien, à ce moment-là, nécessairement la municipalité devait choisir une entreprise qui avait des opérateurs qualifiés pour faire le travail.

1835 Mais, malheureusement, on peut pas attacher les opérateurs après leur tableau de bord de sorte que, parfois, ils sont embauchés par d'autres municipalités plus grosses et la petite municipalité perd son opérateur compétent et c'est le retour de l'ascenseur qui ne se fait pas toujours comme il devrait se faire.

1840 Je dois dire aussi que le gouvernement a récemment décidé en ce qui concerne l'épuration des eaux usées de fixer des objectifs de qualité aux effluents traités sans leur imposer les moyens pour y parvenir.

LE PRÉSIDENT:

1845 Ce qu'on appelle les OER, objectifs environnementaux de rejets?

M. JEAN-PAUL GENDRON:

1850 C'est ça. Ça fait qu'à ce moment-là, bien, nous, en tout cas, au Ministère des Affaires Municipales, on ne s'implique pas directement par la suite. En collaboration avec le Ministère de l'Environnement on partage le suivi de l'exploitation de plusieurs stations et évidemment, il y a un aspect formation lorsque nos techniciens rencontrent des opérateurs moins qualifiés, si je peux dire, mais c'est quand même pas un cours de formation intensif tel qu'ils devraient l'avoir parfois.

1855 Je dois dire qu'à l'instar de mon collègue du Ministère de l'Environnement, je pense que ce n'est pas la catastrophe présentement, même s'il y a des améliorations à apporter.

1860 Je dois dire aussi qu'à l'époque, je me souviens mal pour quelle raison il avait été retenu d'un commun accord entre le gouvernement puis les opérateurs d'opter pour une directive plutôt que d'autre chose, là, mais il y avait une raison pour ça à l'époque et je me demande s'il y avait pas une question légale en arrière de tout ça qui aurait impliqué le Ministère du Travail ou le Ministère de l'Éducation ou d'autres ministères, qui aurait fait en sorte que ça aurait rendu le système de certification justement lourd et compliqué. Et ce qui aurait défavorisé les opérateurs qui auraient été en mesure, à ce moment-là, de détenir ce qu'ils appelaient la clause grand-père de par... qu'ils pouvaient opérer de par l'expérience acquise.

1865

LE PRÉSIDENT:

1870 Ce qui serait intéressant toutefois, cela étant compris, ça serait de savoir qu'aujourd'hui, soit les unions d'une municipalité, soit l'UMQ, soit l'UMRCQ en jointure avec le Ministère des Affaires Municipales, le Ministère de l'Environnement, si on nous faisait la démonstration que cette question-là est prise en main et qu'elle est soutenue. Sinon, l'interrogation de monsieur reste vraie, des gens ont pris leur retraite, d'autres sont partis et quelle est la qualification des opérateurs qui maintenant doivent tenir en opération des équipements qui représentent des investissements pharamineux de la part du Québec et sur laquelle on n'a pas encore de réponse définitive. On arrête là? Ça marche. Parce que sinon, on va passer la nuit à parler de ça puis il y a du monde qui veut parler de d'autre chose aussi. Alors, 15 minutes de pause santé, on se retrouve dans 15 minutes pour d'autres questions.

1880

LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jacques Allard, s'il vous plaît.

1885

M. JACQUES ALLARD:

1890 Bonsoir, monsieur Beauchamp. Je suis directeur de Loisirs et Sports Laurentides, anciennement le Conseil Régional des Loisirs, dans la réforme, il y a eu un nouveau cadre d'intervention au Ministère des Affaires Municipales, maintenant on est chapeauté par le Ministère de l'Éducation.

1895

LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est une promotion, un retour aux sources?

M. JACQUES ALLARD:

1900 C'est un retour aux sources, effectivement, parce que les premières interventions structurées gouvernementales étaient faites par le Haut Commissariat aux Loisirs.

LE PRÉSIDENT:

C'est vrai.

1905 **M. JACQUES ALLARD:**

Au Ministère de l'Éducation au début des années 1970. C'est un retour aux sources. Avant de poser mes 2 questions, j'aurais peut-être un commentaire suite à certaines discussions qui se sont faites précédemment. Je réside à Val-Morin près du lac Raymond, la rivière du Nord puis, effectivement, je sais pas si les stations qui ont été identifiées précédemment, les stations d'épuration des eaux en aval... plutôt en amont de Val-Morin faisaient partie des stations défectueuses, moi, je suis un canoteur qui régulièrement utilise les plans d'eau dans cette section-là, je suis formateur de canots, donc, je suis 30, 40, 50 fois sur l'eau, sur la rivière du Nord à chaque été. Et lorsqu'il y a des problèmes à l'usine de Sainte-Agathe, c'est vraiment effrayant sur la rivière du Nord.

1910 Le retour, je sais pas comment dire en français, mais le «back-wash» de l'usine à Sainte-Agathe, les résultats dans la rivière du Nord sont tout à fait désastreux. Puis ça dure 24, 48 heures et on voit que l'usine n'est pas adéquate. C'est une très vieille usine du début des années 1970, je sais pas si c'est l'incompétence des opérateurs mais j'ai constaté, je constate à tous les étés ce type de difficultés-là.

1915 Nos 2 questions, monsieur Beauchamp, la première, au niveau du portrait socio-économique récréatif, il y aurait tout lieu, à notre avis, comme organisme qui représente les services de loisirs des municipalités, les associations régionales sportives de plein air, les usagers, chasseurs, pêcheurs, d'avoir un portrait beaucoup plus exhaustif que celui qui nous a été brièvement ébauché dans la présentation de monsieur Martel ce soir.

1920 On faisait mention que dans la région des Laurentides, la plus forte participation nationale se trouve dans notre région au niveau de la pêche. L'hypothèse qu'on émet, c'est que c'est la même chose dans l'ensemble des activités récréatives, nous avons une économie récreo-touristique très importante; donc, en plus de la pêche, les activités de baignade, l'ensemble des activités nautiques, les activités d'utilisation de nos espaces verts riverains, des campings devraient être beaucoup plus étoffées dans une présentation. On a perçu la limite de ces informations-là dans la consultation sur la sécurité au niveau nautique.

LE PRÉSIDENT:

1925 Pas le rapport Boucher toujours?

M. JACQUES ALLARD:

1945 Oui, oui. Parce que depuis quelques années, il y a une effervescence phénoménale de la pratique de la motomarine et nos expériences sont très superficielles empiriques dans certaines données au niveau des représentants des conseils des maires qui siègent à notre conseil. Donc, il aurait été beaucoup plus intéressant d'avoir une banque d'informations plus élaborée sur la quantité d'embarcations, les lieux de pratique.

1950 On sait qu'il y a quelques lacs qui ont des réputations d'être accueillants pour la pratique des activités motorisées, il se fait même une certaine concentration de ces activités-là sur ces plans d'eau mais ce n'est pas une information qui est systématique puis qui est éclairante.

1955 Dans ce type d'inventaire, monsieur Beauchamp, on serait très intéressé de connaître aussi les types de propriétés publiques, péripubliques des berges des plans d'eau. Il s'est fait d'énormes investissements dans l'assainissement de nos cours d'eau.

1960 1965 On est à l'aube de pouvoir les réutiliser de façon beaucoup plus intéressante, beaucoup plus intensive; donc, il y aurait tout lieu pour pouvoir bénéficier d'une meilleure qualité de l'eau de pouvoir y avoir accès et pour avoir accès, bien, il faut passer sur des berges. On a fait mention précédemment qu'il y avait un problème de privatisation mais il reste sûrement énormément de terres publiques, de propriétés appartenant à Hydro-Québec qui ont conservé des droits sûrement d'exploitation de barrages et de centrales un peu partout que s'il y avait un inventaire plus élaboré qui était fait, nous permettrait de pouvoir orienter certaines interventions, certains aménagements publics de parcs riverains, d'espaces verts, d'activités de baignade, de nautisme.

1970 1975 La réalisation du parc linéaire du petit train du Nord est un des exemples assez intéressant de pouvoir récupérer plusieurs accès à des plans d'eau parce que l'ancienne voie du Canadien Pacifique longe en très grande partie les rivières de la région, la rivière du Nord, la rivière Rouge et, dans le fond, c'était plus facile à aménager un train près des vallées; donc, il y avait plusieurs parcelles de terrain, propriétés du Canadien Pacifique qui ont été récupérées par l'achat par le Ministère des Transports lorsqu'on en a fait un parc linéaire et aujourd'hui, on perçoit, on a multiplié de façon substantielle les points d'accès aux plans d'eau, des lacs, donné des facilités de débarcadères de canots, de sorties parce qu'on a quelques petites parcelles de terrain maintenant qui sont en bordure des lacs et des cours d'eau.

1980 Donc, notre première interrogation serait, est-ce que c'est possible d'avoir un contenu d'informations plus élaboré au niveau de l'activité socio-économique récréative?

LE PRÉSIDENT:

On va vérifier. J'ai des doutes un peu mais je pense que vous êtes la personne ressources qui peut le documenter mais on va vérifier ça.

1985 **M. PIERRE MARTEL:**

Monsieur le Président, évidemment ce portrait régional que j'ai présenté plus tôt est un document partiel qui ne représente pas toute la réalité des usages de l'eau dans la région des Laurentides, compte tenu des délais qui nous ont été impartis, d'une part, et aussi compte tenu du degré de connaissance du Ministère de l'Environnement qui est l'auteur de ce document-là, et qui avait à sa disposition des informations évidemment sur une activité comme la pêche, par son alliance avec la faune et les parcs mais qui en avait moins dans d'autres secteurs que vous évoquez.

1995 Cependant, il est bien évident que la pratique récréative des plans d'eau, que ce soit pas canot, descente de rivière et autre est irrémédiablement en croissance dans cette région ici et que cet usage-là de l'eau en est un significatif. C'est pas parce qu'on l'a pas mentionné, évidemment.

2000 2005 Ces activités-là sont pas très bien recensées, vous l'avez dit vous-même, pas très connues des organismes comme le nôtre. J'ignore si des collègues dans d'autres ministères ont des données plus régionales. Cependant, je dois vous dire aussi que la récupération de l'usage des berges, de l'usage des rives fait aussi l'objet de préoccupations de la part de plusieurs ministères dans cette région des Laurentides comme dans les régions voisines au point de se donner des outils maintenant, Monsieur le Président, à la Conférence administrative régionale qui réunit les directeurs régionaux de se doter ensemble, tous ceux qui touchent à l'aménagement de territoire, de systèmes d'informations géographiques de plus en plus communs, de plus en plus orientés vers une connaissance intégrée du territoire quant à ses usages, quant à la nature de la propriété aussi.

2010 Alors, on ose espérer qu'en collaboration avec les gens du milieu, je pensais au CRD, je pense à votre organisme et à d'autres que nous pourrons réussir à se doter mutuellement de banques d'informations partagées.

2015 **LE PRÉSIDENT:**

Sur la question de l'accès des plages, Ministère des Ressources Naturelles par rapport à certaines propriétés dites publiques, dans les terres publiques est-ce qu'il y a des choses qui sont mises en oeuvre là-dessus.

2020 **M. PAUL-ÉMILE VALLÉE:**

Oui, je pourrais faire 2 commentaires sur les commentaires de monsieur. Je pense qu'on est d'accord avec les objectifs poursuivis de maintenir une accessibilité publique aux plan d'eau. Je pense que tout le monde souscrit à ce type d'objectif-là.

2025 Le Ministère des Ressources Naturelles d'ailleurs en 1992 a élaboré un plan de villégiature pour la région des Laurentides et ce plan-là visait à limiter et à contrôler la disposition des espaces publics à des fins de villégiature. Donc, en partant, là, il y avait une demande qui était très forte et une offre qui était peut-être un peu plus limitée. Donc, le plan de villégiature visait à limiter la propriété privée ou le morcellement du territoire à des fins privées.

2030 Il y a également, le ministère a également élaboré avec le Ministère de l'Environnement un guide sur le développement de la villégiature et il y a des normes dans ce guide-là qui prévoient un pourcentage de chaque plan d'eau qui doit rester public et qui doit rester à des fins de conservation. Donc, il y a déjà des normes qui sont appliquées sur le territoire public.

2035 Et un dernier commentaire. Je pense que ce qui est important dans l'avenir, c'est ce que monsieur Martel vient de dire, c'est, si on veut avoir un portrait global, c'est que chaque ministère partage les informations et la seule façon de le faire, c'est de développer des systèmes de géomatique (sic) qui vont permettre l'échange d'information.

2040 Parce que, actuellement, on a des informations sectorielles mais c'est difficile d'avoir un portrait global et intégré. Et c'est ce qu'on vise dans les prochaines années sur la connaissance du territoire.

2045 **LE PRÉSIDENT:**

2050 Mais ce que monsieur dit sur par exemple l'accès de certaines propriétés d'Hydro-Québec, Hydro-Québec posséderait, si je comprends bien, des terrains en bordure de cours d'eau et certains accès pourraient être favorisés; est-ce que c'est ça votre intervention, le sens de votre intervention?

2055 **M. JACQUES ALLARD:**

Oui.

M. PAUL-ÉMILE VALLÉE:

2060 Faudrait que j'aille aux sources d'Hydro-Québec, je ne peux pas répondre pour Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT:

2065 Monsieur Roberge du côté d'Industrie et Commerce, est-ce qu'il y a des perspectives là-dessus, je fais juste vérifier?

M. GEORGES ROBERGE:

2070 Non.

LE PRÉSIDENT:

2075 Non, il y a pas de... très bien. Alors, au fond, monsieur Allard, vous comblez plus un vide qu'autre chose. Vous le signalez la minceur de ce qui est dit par rapport au domaine que vous représentez et qui est important et l'impression que j'ai c'est qu'on n'a pas nécessairement, et la taille du document permettait pas d'élaborer beaucoup dans ce secteur-là. Et il est possible que ce soit vous qui soyez le plus grand détenteur d'informations pertinentes à l'égard de cette dimension-là du problème.

2080 C'est pas une surprise pour vous, de toute manière.

M. JACQUES ALLARD:

2085 Non. La carence d'informations, on la connaît très bien. Par contre, c'est un peu difficile pour nous d'en assumer, d'établir un portrait de l'ensemble de ces usages-là et parce que probablement ça ne fait pas partie d'une préoccupation sectorielle bien délimitée dans un ministère, ça se retrouve en partie aux ressources naturelles, en partie à la Société des établissements de plein air, au Ministère de l'Éducation, on pourrait presque nommer l'ensemble 2090 des ministères. Il y a jamais eu d'effort systématique qui a été fait de ce côté-là.

2095 Puis on oublie une des activités majeures de la région en terme économique mais en terme de qualité de vie, probablement aussi de justification d'implantation de l'ensemble de notre villégiature en région.

Donc, quand on traite de certains dossiers comme on en avait fait pour le barrage Boralex à Mont-Rolland, nos données ou ce qu'on essaie d'étayer comme rationnel pour justifier qu'il y a des pertes importantes dans notre activité récréative par rapport à la mise en place d'une centrale sur les chutes à Mont-Rolland, bien, on était très mal outillé, là.

2100

Puis pourtant, c'était une évidence pour une très, très grande majorité de la population que ça l'a aucun bon sens de bâtir des centrales dans une région qui a un caractère touristique, récréatif avec tous les besoins de se réapproprier les plans d'eau. Donc, on n'est pas bien équipé puis ça serait triste de perdre l'occasion de cette consultation sur la gestion de l'eau, de ne pas avoir... on peut, nous, mettre à contribution certaines informations mais il y aurait, à tout le moins, un effort substantiel pour notre région qui devrait être consenti de ce côté-là.

2105

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2110

Monsieur Allard, vous dites que vous représentez Loisirs et Sports Laurentides et les associations de chasse et de pêche également?

M. JACQUES ALLARD:

2115

Il y a des gestionnaires de territoire comme les réserves fauniques, les zecs qui sont membres de notre organisation.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2120

Est-ce que dans votre «membership» vous avez détecté des conflits d'usages, par exemple, vous, vous êtes un adepte du canot, par exemple, entre le canot et les pêcheurs, par exemple, ou d'autres usages nautiques ou aquatiques ou sur un cours d'eau et, si oui, est-ce que vous avez une approche pour les gérer ces conflits d'usages-là sur un même plan d'eau, sur un même cours d'eau?

2125

M. JACQUES ALLARD:

2130

Il y a une petite tentative qui a été faite sur la terre ferme pour gérer les conflits de cohabitation, c'est, dans le fond, à l'intérieur d'une MRC d'avoir des types de zonage qui permettent la pratique d'activités récréatives motorisées et d'autres sections, d'autres territoires intermunicipaux qui ne le permettent pas. Parce que dans le fond, c'est la cohabitation de l'ensemble de ces activités-là qui pose la plus grand problème.

2135

Pour les plans d'eau, il y aurait peut-être une piste de solution dans les bassins versants d'identifier ce qui devrait être préserver de la pratique récréative nautique non motorisée de d'autres usages. La conciliation est relativement facile avec les pêcheurs lorsqu'ils ont des petites embarcations.

2140 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Vous, vous énoncez le postulat que la pratique non motorisée devrait être prioritaire sur la pratique motorisée?

2145 **M. JACQUES ALLARD:**

2150 À certains endroits. Donc, qu'on devrait avoir un zonage, un macrozonage en région sur, si on prend l'exemple de la rivière du Lièvre, bien, la portion au Nord de Ferme-Neuve devrait être préservée aux activités plus traditionnelles, non motorisées, de la pêche en petites embarcations, bateaux à moteur ne posent pas de problème mais qu'il y ait pas de motomarines au Nord de Ferme-Neuve.

2155 Au contraire, c'est peut-être un de nos plus beaux projets, c'était l'objet de ma deuxième question, de rivières du patrimoine, là. Et au Sud de Ferme-Neuve, section Mont-Laurier en s'en allant vers l'Outaouais, à ce moment-là, une rivière qui peut permettre la pratique d'activités motorisées, là, des embarcations plus importantes, des pontons, des motomarines.

2160 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Est-ce que pour une activité comme le canot ou le kayak il y a des attentes ou des exigences de base qui sont connues en termes de paysage, qualité du milieu, qualité de l'eau, berge, accès, etc., est-ce que c'est... parce que c'est la première fois, à ma connaissance, qu'un intervenant de ce domaine d'activités-là se présente devant la Commission.

2165 Alors, pour pratiquer, supposons le canot et le kayak, est-ce qu'il y a une série d'exigences ou d'attentes ou de normes ou de caractéristiques qui sont souhaitables sur un cours d'eau?

2170 **M. JACQUES ALLARD:**

Sûrement. Je vous ferais encore une fois un certain parallèle avec les activités sur terre, la pratique du ski de fond, la pratique de motoneige sont totalement incompatibles. Le bruit, la senteur, la vitesse de déplacement; donc, les expériences qu'on a eues à certains endroits de sentiers en parallèle ont toutes été très négatives.

2175 Même chose sur de grands territoires comme la réserve Papineau-Labelle, il faut absolument distinguer les aires, les domaines skiable pour ski de fond des pistes de motoneiges qui vont circuler parce que les adeptes de l'activité non motorisée ne veulent pas se trouver dans un cadre «artificialisé» par la pratique de d'autres activités. L'inverse est pas vrai. Les motoneiges disent souvent qu'eux, ça ne les embête pas de pouvoir côtoyer les skieurs de fond mais ce sont les adeptes d'activités non motorisées qui posent ces conditions-là.

Donc, on peut émettre un postulat semblable au niveau des plans d'eau. Les adeptes de kayak, de canot, d'observation de la faune, les pêcheurs tranquilles ne peuvent pas accepter, dans le fond, un environnement où il y a des embarcations motorisées, où c'est la vitesse de déplacement qui est l'objet même de la pratique de l'activité. Donc, il faut absolument trouver des solutions pour distinguer les 2 pratiques.

Il faut aussi faire un certain parallèle avec les riverains. Sur les plans d'eau, il y a pas juste qu'est-ce qui se passe sur l'eau, il y a aussi ce qui se passe sur les berges. Le pourtour des lacs où on a une forte villégiature, la majorité des gens qui se sont portés acquéreurs, c'est pour une qualité de vie, c'est pour une tranquillité; donc, la pratique d'activités de déplacements avec des véhicules motorisés, ils s'objectent très souvent parce que ça brime leur première raison d'être de venir s'implanter ici, là.

Donc, évidemment qu'avec beaucoup plus d'informations, je reviens à ce point-là qui est fort important, ça nous permettrait peut-être d'ébaucher des sites ou des débuts de bassins qui devraient... où on pourrait, en fin de compte, inciter les MRC dans leurs schémas de dire: écoutez, à ces endroits-là, il serait préférable, compte tenu des activités traditionnelles puis des activités d'observation, des activités écotouristiques pour des clientèles étrangères qui viennent ici puis, à ce moment-là, on a peut-être même une des raisons d'être de notre protection de nos plans d'eau et de nos rivières sur la scène internationale, l'attrait pour des européens ou des gens de d'autres milieux de revenir, de vivre des activités à caractère un peu plus ancestral dans un cadre naturel est fort important.

On a des réserves écologiques pour protéger des entités naturelles protégées, on devrait tenter de protéger de la même nature dans nos rivières, dans nos lacs, ces témoignages bien préservés de milieux naturels.

La question qu'on avait à vous poser, monsieur Beauchamp, qu'en est-il du programme de classification des rivières où on pouvait à notre avis être en mesure d'inscrire des rivières ou des portions de rivières sous l'appellation de rivières du patrimoine?

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le Président, 2 commentaires sur la première question de monsieur. Vous souvenez-vous à Montréal, le Ministère du Tourisme vous avait fait part d'un devis pour un guide d'aménagement des plans d'eau? Alors, ce guide-là qui s'intitulait Guide concernant la mise en valeur des plans d'eau au Québec à des fins récréo-touristiques et de conservation du patrimoine, il nous avait présenté un devis à cet effet. Alors donc...

LE PRÉSIDENT:

Et je vous signale qu'il nous avait pas présenté un devis mais nous avait dit qu'un devis serait préparé par une firme et il y avait une controverse, le genre de firme qui le ferait parce qu'il y avait une controverse sur le genre de type d'activités que le Ministère favoriserait. Notamment était venue en débat la question des motomarines, entre autres.

Parce que selon la publicité qu'on fait, est-ce qu'on vend la nature sauvage ou est-ce qu'on vend l'expérience extrême et là, c'est pas la même représentation de la nature qu'on donne, la nature à défier ou la nature à admirer, c'est pas la même chose. Alors, donc, il y avait, c'est vrai, vous avez raison que le Ministère de l'Industrie et du Tourisme, c'est pas un ministère, maintenant c'est un organisme, s'y intéresse. Mais ils ont pas donné leur chose. Ils ont dit qu'ils faisaient faire une étude et même, je pense que c'est monsieur Ruel qui avait demandé le dépôt du devis du contrat.

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Donc, si j'ai raison, vous n'avez pas tort. Deuxième information, Monsieur le Président, concernant les portraits régionaux, on n'a pas eu l'occasion de le souligner mais, nous avons l'intention de proposer une permanence, si vous voulez, à ces portraits régionaux-là qui pourront au fil des temps être enrichis sur certains éléments, corrigés, sans doute, sur d'autres éléments.

Donc, nous proposerons aux autorités du ministère une telle démarche et je pense que déjà, on a des indications que ça sera fait.

LE PRÉSIDENT:

Je ne pense pas là-dessus abuser de la confiance de mes collègues en disant que ça semble a priori une belle initiative.

M. PIERRE MARTEL:

Monsieur le Président, avant d'aborder la deuxième question de monsieur, j'aimerais peut-être donner une petite information puisqu'on est effectivement dans un secteur d'intérêt très grand dans la région ici concernant, monsieur Allard a évoqué Boralex et la minicentrale à Mont-Rolland. Je veux juste signaler qu'on a encore certains outils à notre disposition malgré tout.

J'ai signifié un avis de refus au projet déposé par les promoteurs qui avaient un certain nombre de jours pour modifier leur devis de façon à ce qu'ils tiennent compte des débits réservés que nous souhaitions pour la continuité de la pratique des activités récréatives. Et ces débits réservés étaient relativement exigeants, en ce qui nous concerne. L'entreprise a retiré son projet, abandonné le projet.

2265 **LE PRÉSIDENT:**

C'est comme quoi des fois on a des informations auxquelles on s'attendait pas dans une audience. Alors, voilà, je viens d'en apprendre et vous aussi, monsieur, sans doute?

2270 **M. JACQUES ALLARD:**

Oui.

2275 **LE PRÉSIDENT:**

Je sais pas si c'est une bonne nouvelle ou une mauvaise nouvelle mais c'est une nouvelle.

2280 Repensons à la deuxième question que vous soulevez et je vois frémir d'impatience d'y répondre les gens des Ressources Naturelles. Qu'en est-il du programme de classification des rivières tant annoncé et tant désiré?

2285 **M. PAUL MEUNIER:**

Au même point qu'hier, Monsieur le Président.

2290 **LE PRÉSIDENT:**

On s'est quitté là-dessus hier soir et qu'en est-il arrivé depuis hier soir?

2295 **M. PAUL MEUNIER:**

J'ai communiqué avec Québec en demandant qu'on vérifie auprès du bureau du sous-ministre si une décision avait été prise dans les derniers jours. C'est une question traditionnelle que je pose à peu près tous les matins. J'ai la réponse traditionnelle : «on sait pas encore».

2300 2295 D'un autre côté, j'ai obtenu d'autres renseignements. Je confirme ce que monsieur Martel vient de dire, j'ai appris aussi ce matin. Vous m'aviez demandé le nom des 5 centrales qui étaient à l'étude encore. Et puis une de celles-ci était à Mont-Rolland, c'était sur la rivière du Nord puis Cascades et puis, on m'a dit que le projet était gelé, tout était arrêté. Puis il y en a une autre à Waltham où c'est arrêté aussi les démarches.

Donc, pour ce qui est de la classification...

LE PRÉSIDENT:

2305

Si ça continue, encore 3 questions et il n'en restera plus une.

M. PAUL MEUNIER:

2310

Tranquillement ça diminue. Attendez, ah! Oui, Rapide-des-Chaînes, c'est abandonné, ça fait que ça nous en fait 3 sur 5, là, pour lesquels il y a plus de problème.

LE PRÉSIDENT:

2315

Laquelle vous dites, j'ai manqué la troisième?

M. PAUL MEUNIER:

2320

Rapide-des-Chaînes sur la rivière des Outaouais, là, le projet est abandonné. Donc, les promoteurs ont changé d'idée.

LE PRÉSIDENT:

2325

Et le rapport public, c'est non, pas prêt encore?

M. PAUL MEUNIER:

2330

J'ai demandé si les ministères n'ont pas encore établi leur position là-dessus, si au moins ils pouvaient transmettre le rapport de la consultation, on m'a dit qu'on transmettrait encore la demande.

LE PRÉSIDENT:

2335

Il y a aussi, monsieur, vous êtes au courant l'expérience pilote avec l'Outaouais fluvial où une expérience sur une rivière patrimoniale et caractérisation est en oeuvre là-dessus, ce qui a été annoncé à Hull.

M. PAUL MEUNIER:

2340

Oui. Puis les gens travaillent là-dessus de façon à mettre sur pied le contrat le plus rapidement possible. On nous avait posé une question hier aussi, est-ce que, j'en profite pour passer mes petits messages, est-ce que d'autres groupes de rivières aussi ne s'étaient pas proposés pour servir de banc d'essais. Pourquoi la région de l'Outaouais avait-elle été choisie?

2345 Alors, ce qu'on m'a répondu c'est que la région de l'Outaouais était la seule qui avait présenté une candidature formelle, une lettre qui avait été adressée au ministre, alors que d'autres avaient pu manifesté leur désir mais lors d'audiences ou lors des consultations, ç'avait pas été plus loin que ça. Donc, on a répondu au groupe qui avait formalisé sa demande. Alors, c'est sans aucun préjudice pour les autres.

2350

LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a d'autres lettres écrites?

2355

M. PAUL MEUNIER:

Non, il y a... pardon?

LE PRÉSIDENT:

2360

Est-ce que d'autres lettres peuvent être écrites?

M. PAUL MEUNIER:

2365

Bien, à présent que... je pense que cet organisme-là a été choisi, je sais pas s'ils envisageraient d'autres candidatures.

LE PRÉSIDENT:

2370

Ça serait une autre question à vous poser.

M. PAUL MEUNIER:

Je vais faire comme si je l'avais pas entendue celle-là.

2375

LE PRÉSIDENT:

2380

Excusez-nous, je pense que c'est pas interdit d'avoir aussi du plaisir en travaillant physiquement. On commence à se connaître un peu, là, ça fait 60 jours qu'on roule et qu'on s'interroge soir après soir. Alors, évidemment, à un moment donné, le stress s'y met.

Alors, est-ce que ça va pour ce niveau de réponses, monsieur, par rapport à votre question sur les rivières du patrimoine ou si vous voulez aller plus loin sur certains aspects?

2385 **M. JACQUES ALLARD:**

Bien, il y avait une interrogation que j'avais aussi, Monsieur le Président. Dans les portraits, on n'a pas intégré le bassin de la rivière Gatineau. Et dans notre analyse, notre première recommandation à la MRC Antoine-Labelle sur la protection des parcours remarquables, il y avait la rivière du Lièvre mais il y avait aussi la rivière Gatineau dont une partie importante de ses hautes eaux se retrouve sur notre territoire. Puis c'est comme, est-ce que ça va être analysé ou est-ce qu'on...

LE PRÉSIDENT:

2395 C'est parce que je pense qu'il a été plus traité...

M. JACQUES ALLARD:

2400 Il est dans le gris, il est pas dans le blanc.

LE PRÉSIDENT:

2405 C'est ça. Mais est-ce que vous voulez revenir sur la portion Laurentides de la rivière Gatineau?

M. PIERRE MARTEL:

2410 C'est-à-dire qu'on l'a pas listée dans le portrait, on est conscient qu'il y en a une partie qui est chez nous. Dans l'approche bassin versant, évidemment, ça serait nos collègues de l'Outaouais qui en tiendraient compte. Cependant, je reconnais que c'est un secteur de cette rivière dans la MRC Antoine-Labelle qui mérite intérêt, c'est évident.

2415 Mais au niveau du document comme tel, ce sont nos collègues de l'Outaouais qui l'ont traité.

LE PRÉSIDENT:

2420 Ça va?

M. JACQUES ALLARD:

Oui.

2425 **M. PIERRE MARTEL:**

Excusez, Monsieur le Président, peut-être pour l'information des citoyens et de monsieur Allard, les portraits des autres régions, vous les rendez disponibles, n'est-ce pas?

2430 **LE PRÉSIDENT:**

Mais oui. Non seulement nous les avons rendus disponibles mais ils sont accessibles sur le site de la Commission. Donc, vous pouvez voir ce qu'il en est.

2435 Juste une petite curiosité pour vous avant que vous quittez, 2 minutes d'information, parlez-moi donc de Sainte-Agathe quand il y a un incident, de quoi on parle de ces incidents? Il a parlé d'un «back-wash» mais j'imagine qu'il s'agit plutôt de pluies torrentielles qui amènent... non? Vous parlez d'autre chose?

2440 **M. PIERRE MARTEL:**

Je regrette de faire ça mais c'est une station sous la juridiction du Ministère des Affaires Municipales.

2445 **LE PRÉSIDENT:**

Ah! Qu'on est content. Monsieur Gendron, monsieur Gendron; alors et là, il va me répondre que non, ils sont au central du Ministère de l'Environnement.

M. JEAN-PAUL GENDRON:

2450

Non, écoutez, Sainte-Agathe, ce que je sais, c'est que c'est un système de boues activées avec enlèvement biologique du phosphore. C'est un système qui est d'une exploitation assez délicate.

2455

En phase tertiaire, il y a filtration sur lit de sable. Maintenant, je regardais tantôt sur la liste qui donne la performance des stations, c'est un fait que c'est une station qui a obtenu une note de 58 %. Donc, ce n'est pas parmi nos meilleures stations.

LE PRÉSIDENT:

2460

Est-ce qu'elle va redoublé l'année prochaine?

M. JEAN-PAUL GENDRON:

2465

Maintenant, si on met une note de passage à 60 %, elle passe pas. Maintenant, pour ce qui est des raisons pour lesquelles elle fonctionne pas à l'efficacité qu'elle devrait, je devrai

m'adresser à mes collègues du suivi de l'exploitation pour vous donner l'information. Mon collègue pourra vous l'apporter demain.

2470 **LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

2475 Monsieur le Président, avant que monsieur Allard quitte, comme dans mon ancien métier, je vous demandais de me faire une cote de 30 secondes sur l'observation que vous avez faite, qu'est-ce que vous nous avez dit: j'observe ça tous les étés, ça dure à peu près 48 heures les résultats dans la rivière?

2480 **M. JACQUES ALLARD:**

2485 Oui puis c'est pas après une forte pluie, là. C'est vraiment une concentration de déchets organiques, un peu de tout. C'est pour ça que je parlais d'un «back wash», on dirait qu'ils ont lavé ce qu'ils ont ramassé comme cochonneries puis là, tout part d'une «shot» dans la rivière. C'est vraiment, ça sent, c'est laid, c'est épouvantable.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

2490 C'est bon une cote de 30 secondes parfaite, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT:

Et là, vous lui donnerez l'image avec lui dans son canot.

2495 **M. JACQUES ALLARD:**

2500 Ça nous rappelle malheureusement les mauvaises années de la rivière du Nord avant le programme d'assainissement des eaux, c'était un peu comme ça la rivière. On n'allait pas faire de canot sur la rivière du Nord parce qu'il fallait laver le canot après, là.

LE PRÉSIDENT:

2505 C'est parce que souvent ce que vous décrivez là, c'est souvent au moment d'une pluie ou tout à coup, il y a un déversement du pluvial qui, à un moment donné, est obligé d'aller déborder puis il amène une partie du reste. Mais là, si c'est pas lié à une pluie, je pense qu'on va lui poser la question puis il va répondre.

2510 Ça chuchote encore, peut-être qu'on va avoir une réponse. Oui?

M. MICHEL SAVARD:

2515 Je peux faire un commentaire peut-être sur les boues de Sainte-Agathe et peut-être qu'on me donnera... si je me rappelle, les boues de Sainte-Agathe, c'était des boues qui étaient refusées pour les boues lorsqu'on voulait reprendre les boues pour d'autres fonctions, si je ne m'abuse, les boues de Sainte-Agathe étaient refusées, on ne pouvait pas les réutiliser. Les 2 raisons pour lesquelles...

LE PRÉSIDENT:

2520 Là, vous parlez des boues usées de l'usine d'épuration?

M. MICHEL SAVARD:

2525 Des boues usées de l'usine devaient être rejetées parce que les boues devaient être réutilisées et, si je ne m'abuse, on me corrigera, les 2 raisons pour lesquelles elles étaient refusées, c'est qu'elles étaient trop riches en plomb et trop riches en cuivre, à l'époque.

2530 Et ce qui est intéressant c'est que, comme vous êtes dans le domaine de la gestion de l'eau, on a découvert par la suite que les boues résiduaires qu'il y avait auraient été un excellent indicateur d'une contamination de plomb dans l'eau potable qu'on ne voyait pas autrement.

2535 Et je rappelle, c'est pour ça que je trouve ça intéressant puis je le soulève ici, en santé publique notre capacité à percevoir les problèmes, je pense que... et si tout à l'heure j'ai laissé comme l'impression que je voulais «ostraciser», je pense qu'au Québec, on a une eau de bonne qualité et à la quantité qu'on boit, il peut y avoir des accidents une fois de temps en temps mais il y a des accidents à l'occasion.

2540 À Sainte-Agathe, il y avait un problème de contamination de l'eau potable important et majeur. Je rappelle, c'est une des plus importantes contaminations par le plomb de la littérature. Il faut aller à Glasgow en Écosse ou aller à Boston pour trouver des choses similaires. On avait une partie de la population qui était contaminée. On avait un enfant, entre autres, qui avait plus de plomb élevé, qui s'est retrouvé à Sainte-Justine et cette contamination par le plomb de l'eau était passée inaperçue pendant des années et des années.

2545 Le plomb, je laisse ça à votre jugement, c'est une des rares substances qu'on est obligé de mesurer par règlement. Et on n'a pas vu une contamination pas mineure, pas élevée, très, très élevée. D'ailleurs, si vous vous rappelez, ça l'a débordé sur l'ensemble de toutes les municipalités du Québec à la recherche de cas similaires.

2550 Ça fait que la question des boues, ce que ça nous...

LE PRÉSIDENT:

2555 Vous parlez d'un événement qui remonte à quelle année?

LE PRÉSIDENT:

2560 1990, 1991 environ, on m'a dit, c'est une des plus importantes contaminations, il y a 55 personnes qui étaient contaminées, des enfants qui étaient contaminés. Et quand je vous dis 400 microgrammes, c'est pas un peu, ça, là, c'est beaucoup, ça. C'est les taux qu'on retrouve et que c'était à l'eau potable.

2565 Ce qui me laisse dire en santé publique ma préoccupation, c'est que nos méthodes actuellement pour percevoir les problèmes sont pas mauvais, il faut pas «ostraciser». Et encore une fois, je pense qu'on a une eau de qualité, c'est pas ça mais je pense qu'il y a des fois des situations qui devraient nous laisser perplexes sur notre capacité à les percevoir.

2570 Et quand c'est le plomb, quand on parle de substances ésotériques, vous parlez des pesticides, des choses comme ça, les pesticides, c'est une substance qu'on ne recherche pas d'emblée. Si c'est vrai pour le plomb, je veux juste inciter à la prudence et, pour nous, puis comme on fait là, c'est l'assainissement des eaux, c'est protéger les eaux brutes mais je voulais juste soulever que les boues me donnaient une excellente opportunité de vous dire que les boues de Sainte-Agathe étaient refusées pour la revalorisation des boues à cause du plomb et du cuivre et on découvrait par la suite que le plomb et le cuivre venaient des tuyaux de plomb de la municipalité et que c'était que le plomb était trop élevé dans l'eau mais on le voyait pas.

LE PRÉSIDENT:

2580 Mais c'était un cas où l'eau potable contaminait l'eau usée!

M. MICHEL SAVARD:

C'était le cas où l'eau potable contaminait l'eau usée, correct.

2585 **LE PRÉSIDENT:**

2590 Monsieur Gendron, dans votre cote que votre ministère a donnée à la Ville de Sainte-Agathe, est-ce que ce phénomène du plomb maintenant qui datait de 1991, 1992, il a été réglé si ma mémoire est bonne, votre mauvaise cotation sur la performance de l'usine est pas liée à ça?

M. JEAN-PAUL GENDRON:

2595 En fait, non. La cote ne prend pas en considération les métaux, les métaux lourds, que ce soit le plomb, le mercure ou autre, là, ne prend en considération que la matière organique, l'azote, le phosphore et les MES, les matières en suspension.

M. MICHEL SAVARD:

2600 Je peux vous assurer, Monsieur le Président, que ç'a été corrigé et qu'il y a un suivi avec le Ministère de l'Environnement régulièrement puis actuellement, il y a plus aucun problème à Sainte-Agathe, c'est corrigé actuellement.

LE PRÉSIDENT:

2605 Mais c'est intéressant ce que vous dites parce que c'est lié aussi à l'intervenant antérieur sur la formation des opérateurs et sur la capacité que nous avons d'observer les réseaux. Du côté du plomb, normalement le plomb est un métal, une substance que vous devez examiner dans les réseaux d'aqueduc, j'imagine, et j'imagine aussi que les normes nouvelles qui vont être imposées sur la réforme du règlement de l'eau potable vont être un peu plus sévères à ce niveau-là?

Mme BRIGITTE BÉRUBÉ:

2615 Je voudrais préciser que la contamination en plomb de l'eau ne provenait pas de l'eau originellement fabriquée à la station de filtration. C'était le niveau... ça venait finalement des entrées de service des maisons qui étaient souvent en plomb. Et puis, l'eau de Sainte-Agathe avait un pouvoir qu'on appelle un pouvoir d'agressivité très fort ce qui faisait en sorte que ça favorisait la solubilisation du plomb au niveau des entrées de maisons.

2620 C'est pour ça que cette contamination-là n'était pas nécessairement détectée par les analyses que la municipalité faisait pour vérifier la conformité de son eau potable qu'elle distribuait.

LE PRÉSIDENT:

 Mais s'il y avait eu un meilleur examen sur l'acidité de l'eau, sur son pH, peut-être qu'on aurait davantage prévenu ce phénomène-là.

2630 **Mme BRIGITTE BÉRUBÉ:**

Je sais que c'est un test, je le connais pas en détail mais c'est un test particulier qui a permis de déceler finalement ce pouvoir agressant de l'eau. C'est pas seulement le pH, il y a d'autre chose qui est associé à ça.

2635 Et puis, c'est ça, depuis cette épisode-là, la municipalité, on lui demande de faire à chaque année effectivement des tests spécifiques pour vérifier que... on a autorisé un système qui a permis d'enlever cette agressivité de l'eau-là puis on demande des suivis particuliers qui sont faits régulièrement par la municipalité pour s'assurer que tout est correct.

2640 **LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que, monsieur Gendron, est-ce que si le phénomène de Sainte-Agathe qui a été donc très particulier et qui était lié, semble-t-il, au système de plomberie des maisons d'un 2645 certain âge avec des conduites en plomb, est-ce qu'on peut penser qu'il y a d'autres villes dans le Québec qui risquent d'être dans une situation analogue?

M. JEAN-PAUL GENDRON:

2650 Je dois dire, Monsieur le Président, qu'un système comme à Sainte-Agathe a cette particularité de concentrer les métaux indésirables dans les boues, qu'on est susceptible de valoriser en faisant de l'épandage agricole. Cependant, avant de faire de la valorisation agricole, il faut faire des analyses très complètes, spécifiées par le Ministère de l'Environnement, sur un tas de paramètres incluant les métaux lourds cette fois-là.

2655 Évidemment, dans le cas de Sainte-Agathe, il y a eu un problème de plomb de décelé grâce à ce phénomène de concentration-là mais ailleurs dans d'autres municipalités, c'est un problème de cuivre que l'on retrouve et qui empêche la valorisation des boues.

2660 **LE PRÉSIDENT:**

Et ce cuivre, il vient d'où?

M. JEAN-PAUL GENDRON:

2665 La seule source que l'on puisse imaginer, c'est la plomberie, les tuyaux de cuivre dans les maisons.

2670 **M. MICHEL SAVARD:**

Si vous permettez, pour répondre à votre question, effectivement la question s'était posée si c'est vrai pour Sainte-Agathe, est-ce que c'est vrai pour ailleurs? Et il s'adonne qu'il y a eu une démarche extensive de faite à peu près dans toutes les municipalités du Québec, on a offert aux municipalités et on a fait une analyse de tous les pH à qualité/dureté et on n'a pas retrouvé d'autres endroits au Québec sauf peut-être à un endroit, un endroit qui pouvait peut-être... même pas s'y approcher mais ç'a vraiment été un... il y a eu une démarche vraiment entreprise sérieuse par le Ministère de l'Environnement pour identifier si d'autres endroits étaient aussi exposés, et la réponse, on n'a pas trouvé d'autres endroits au Québec.

2680 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

Les 55 personnes dont vous avez parlé, est-ce que les 55 étaient des cas dits aigus?

2685 **M. MICHEL SAVARD:**

Par le plomb, les contaminations par le plomb, ça ne donne pas des symptômes aigus, c'est très, très rare. Même quand vous ingérez du plomb d'une façon extrêmement importante, docteur Nantel qui est un toxicologue que vous connaissez très bien probablement vous dira que les plus grosses intoxications par le plomb sont découvertes souvent par hasard et c'est pas des cas aigus, c'est très rare.

2690 Maintenant, les contaminations par le plomb, actuellement, on devient très agressif sur le plomb. Et d'ailleurs, je pense que vous en avez parlé, on pense de revoir les règlements sur le plomb à la baisse parce que l'OMS a vraiment l'intérêt... moins on est exposé au plomb, mieux c'est pour notre comportement.

2700 En fait, il y a pas eu de contamination, il y a pas eu d'effets aigus mais on sait qu'il y a des enfants, il y a des personnes qui sont exposées à des niveaux élevés de plomb et, encore une fois, un enfant de 5 mois qui a 450 plombs d'émis, 450 microgrammes, je peux vous dire que c'est un taux de plomb d'émis que l'on retrouve chez un travailleur qui travaille des batteries de voitures ou avec des... c'est pas un peu, là, c'est beaucoup. Mais il y en n'a pas eu beaucoup de ça, là, c'est juste qu'il y avait une situation et ce que je veux surtout mettre de l'emphase, c'est que c'est rare des accidents comme ça. C'est pas impossible d'y faire face mais ça remet... je laisse à votre jugement notre capacité souvent, des fois, à percevoir des problèmes qui sont pas des poussières, là, c'est une poutre, ça, là, c'était pas une petite poussière, ça.

2705 **LE PRÉSIDENT:**

2710 Ça va.

M. JACQUES ALLARD:

Oui, merci. Au plaisir de vous voir à l'automne.

2715 **LE PRÉSIDENT:**

Bien, sans doute. Monsieur Claude Naud, s'il vous plaît.

M. CLAUDE NAUD:

2720 Bonsoir monsieur, mesdames. Je suis un ingénieur retraité, grand-père, 6 petits enfants. Lorsque j'ai donné mon nom, la demoiselle m'a demandé qui je représentais, je représente des centaines de mille de personnes, soit les générations futures qui sont très, très peu mentionnées dans tout ce qu'on voit aujourd'hui, tout est fait à court terme: est-ce que je peux faire du canot demain matin puis tout ça, le générations futures, si on les empoisonne, c'est pas grave.

2725 Moi, j'ai vu la pollution du Saint-Laurent, ce qui est absolument impossible, on peut pas polluer une affaire de cette grandeur-là, on disait quand j'étais jeune: il y a pas de problème, on a des poissons, on manquera jamais de rien, on a pollué, on a empêché la morue. Puis là, bien, aujourd'hui, nous autres, on est en train de détruire nos forêts. Ça, là, c'est aussi vrai, nos forêts vont être détruites comme les morues ont été détruites, ça, là, il y a rien, rien, rien qui va empêcher ça au taux où on va là. C'est pas parce que Richard Desjardins l'a dit, c'est parce que c'est logique.

2735 Ma question disons qui suit ça, qui est un mini mémoire, c'est tout simplement, est-ce qu'il y a quelqu'un ici qui pourrait me rassurer que mes petits-enfants, ils mourront pas tous de toutes sortes de problèmes de ce genre-là? C'est une question à laquelle vous répondrez sans doute pas.

2740 Mais j'ai une question à laquelle je pense vous pourriez répondre, quelles sont les lois qui réglementent l'exportation de l'eau? Ça, c'est ma deuxième question ou ma première.

2745 Puis ma troisième est en plusieurs volets, c'est sur les zones inondables. J'ai fait venir, moi, des plans de zones inondables de Hawick, je pense, j'ai vu ce que c'est, ça fait qu'il faudrait faire attention pour me parler de ça, là, je sais ce que c'est. Quel est le pourcentage des municipalités dont la cartographie des zones inondables à 1/2000 a été fait, première question. Je pense que c'est très bas.

2750 Alors, la deuxième question devient, à quel taux les produit-on ou combien par année on en produit, est-ce qu'on va finir au prochain millénaire ou dans l'autre millénaire?

Puis troisième question, toujours sur la même chose, pourriez-vous m'expliquer comment un maire et son conseil pourraient voter un budget pour engager un arpenteur

2755 géomètre pour délimiter les zones inondables quand le seul résultat de ça, c'est d'empêcher des constructions qui elles rapportent des taxes? Alors, c'est une dépense qui prévient des revenus.

Alors, je sais pas comment les gens pensent que ça va se faire à un rythme qui va se faire dans le prochain millénaire. C'est toutes mes questions.

LE PRÉSIDENT:

2760 Ce qui est intéressant dans certains cas, c'est que vous donnez la réponse en posant la question. Alors, donc, ça simplifie d'une certaine manière. Je ne prendrai pas votre question énormément globale par rapport aux générations futures, il y a là tout un questionnement d'ensemble. Souvent les gens nous ont posé la question d'une manière plus directe en disant au fond, est-ce que les investissements qu'on a mis et les efforts qu'on a mis depuis 30 ans, est-ce que ç'a donné quelque chose, est-ce que l'état s'est amélioré et ça, on a eu d'assez bons échanges sur ce point-là et le jugement est nuancé. C'est pas un oui catégorique et c'est surtout pas un non catégorique, c'est une série d'indicateurs qui permettent de voir un peu le comportement des choses.

2770 Mais voyons quelles sont les lois, est-ce qu'il y a des lois qui réglementent l'exportation de l'eau actuellement? On sait que la question est très souvent évoquée à 2 niveaux ou même 3 niveaux, le premier niveau c'est l'eau souterraine embouteillée, ce qui est un classique dans la présente audience, le deuxième niveau c'est l'exportation d'eau en vrac par différents contenants et le troisième niveau c'est l'exportation de l'eau à très grande échelle par aqueduc ou par détournement de rivières ou autrement. Pouvez-vous faire le point là-dessus, s'il vous plaît?

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2780 Oui. Alors, Monsieur le Président, quant aux eaux commerciales qui sont embouteillées, c'est l'article 32, elles sont assujetties à l'article 32 et en partie au règlement sur les eaux embouteillées; donc, c'est la Loi sur la qualité de l'environnement qui s'applique.

Dans le cas des détournements d'eau...

LE PRÉSIDENT:

2790 C'est-à-dire que c'est la Loi sur la qualité de l'environnement qui s'applique pour l'autorisation d'un permis. Mais par ailleurs, il y a rien qui empêche, une fois que le permis est donné que cette eau soit exportée, ça fait partie du commerce déjà établi. Il y a nombre de compagnies qui exportent déjà de l'eau et ça, c'est déjà une pratique courante au niveau de l'eau embouteillée?

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2795

2800 Voilà. Quant à la dérivation des cours d'eau ou au projet de dérivation, ces projets-là sont soumis en vertu de l'article 31.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement au règlement sur les évaluations environnementales et l'examen des impacts. Alors, c'est l'article 2 c). Donc, les détournements ou les dérivations de cours d'eau à l'étranger, donc, on pense particulièrement aux États-Unis ou exclusivement aux États-Unis, c'est régi donc par cet article-là.

Quant à l'exportation...

LE PRÉSIDENT:

2805 Alors, ça veut dire qu'il y a pas d'interdiction légale formelle d'exportation ou de dérivation mais si un projet devait arriver, il passerait nécessairement par une étude d'impact et toute la procédure d'évaluation et d'examen des impacts?

2810 **Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Voilà.

LE PRÉSIDENT:

2815 Est-ce qu'il y a des études, est-ce qu'il y a des projets à l'étude à des fins de dérivation?

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2820 Actuellement, il y a aucun projet d'enregistré avec nos voisins du Sud. Alors donc, aucun projet de détournement de cours d'eau qui est au gouvernement du Québec.

2825 Quant à l'exportation de l'eau en vrac, il y a également aucun projet d'exportation d'eau en vrac actuellement. Si c'était le cas, de 2 choses l'une ou les 2 à la fois, on pourrait considérer les pouvoirs de la Loi sur la qualité de l'environnement en vertu de l'article 22 qui couvre les travaux dans un cours d'eau d'une façon générale et le ministre, à ce moment-là, peut demander toutes les études et les exigences avant l'autorisation qui s'imposent comme dans la majorité des cas visés par 32.

2830 Il y a également l'article 32 toujours de la Loi sur la qualité de l'environnement qui pourrait s'appliquer pour une prise d'eau, par exemple, si on considère l'approche sur une prise d'eau dans un lac pour l'exportation d'eau en vrac ou même sur le fleuve.

2835 Évidemment, la juridiction fédérale peut s'appliquer sur l'exportation d'eau en vrac. Toute la question de l'exportation est visée par la constitution, soit par lorsqu'on... et je veux pas rentrer dans toutes ces nuances-là mais il y a des différences lorsque le Québec est propriétaire du terrain en terre publique et lorsque c'est en terre privée, il y a des aménagements par rapport aux articles 92 et 91 de la Loi constitutionnelle.

2840 Il y a également le commerce interprovincial qui est régi par la constitution. Et évidemment, mon collègue du MIC pourrait en rajouter au niveau de l'ALÉNA mais toute cette question-là.

LE PRÉSIDENT:

2845 On va aller vérifier ça. Maintenant, ça serait pas a priori soumis à 31, ça serait pas soumis à l'évaluation et à l'examen des impacts?

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2850 Pas de cette façon-là, non. Mais comme je vous dis, en vertu de 22, on a quand même des exigences et des études, toutes les études nécessaires qui pourraient être fournies.

LE PRÉSIDENT:

2855 Est-ce que vous avez actuellement des projets à l'étude pour une exportation en vrac?

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2860 Absolument pas, aucune projet à l'étude au gouvernement du Québec.

LE PRÉSIDENT:

2865 Aucun, d'aucune manière.

Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2870 Monsieur le Président, sur la première question, j'aimerais souligner à l'intervenant que pour les générations futures, dans la page 9, la stratégie du gouvernement de développement économique a pour but de satisfaire les besoins présents des québécois et des québécoises sans pour autant remettre en cause la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

2875 Donc, les objectifs et les orientations gouvernementaux sur la gestion de l'eau concernent les générations futures.

M. CLAUDE NAUD:

2880 Je suis content d'entendre que dans les nombreuses lois et règlements du gouvernement qui rempliraient la salle ici, que ce soir c'est mentionné. J'aimerais ça que vous suggériez à

Monsieur le Président que dans votre rapport l'expression générations futures paraisse au moins dans chacun des chapitres, sinon chacune des pages parce que ç'a été très, très négligé, disons. J'en ai lu beaucoup des choses, ils en parlent pas du tout.

2885 **LE PRÉSIDENT:**

Ministère de l'Industrie et du Commerce?

M. GEORGES ROBERGE:

2890 Oui. Alors, les accords de commerce internationaux ne couvrent pas les transferts massifs d'eau, soit par dérivation ou par des plaines. Ce qui signifie que les états ont complète juridiction sur les ressources.

2895 **LE PRÉSIDENT:**

Ça veut dire que s'il y avait un projet de dérivation... d'exportation massive par dérivation ou par pipeline, ça n'entrerait pas automatiquement dans l'entente de l'ALÉNA.

2900 **M. GEORGES ROBERGE:**

Absolument.

LE PRÉSIDENT:

2905 Ça ne pourrait peut-être ne pas être soumis à l'ALÉNA?

M. GEORGES ROBERGE:

2910 Et qui plus est, la Loi canadienne de mise en oeuvre des accords internationaux prohibe l'exportation d'eau par pipeline ou par dérivation. Alors, ça prendrait vraiment...

LE PRÉSIDENT:

2915 Pour l'eau en vrac?

2920 **M. GEORGES ROBERGE:**

Pour l'eau en vrac, bien, à ce moment-là, il y a la question du contenant, là, quand c'est considéré par emballage, par citerne pour consommation, à ce moment-là, ça tombe sous le coup de tout autre produit commercial et, à ce moment-là, c'est couvert par les accords.

2925 **LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'une citerne serait considérée comme un contenant?

2930 **M. GEORGES ROBERGE:**

Présentement, c'est peut-être... il y a une question d'interprétation au niveau de ce qu'on entend par citerne. Bien entendu, on a des camions-citernes, trains-citernes, bateaux-citernes; alors, il y a un débat, là, et...

2935 **LE PRÉSIDENT:**

Savez-vous le nom anglais du mot citerne, non?

2940 **M. GEORGES ROBERGE:**

Non.

2945 **LE PRÉSIDENT:**

Parce que dans le droit international, je me méfie du mot français citerne et je voudrais savoir son original anglais sans doute pour savoir qu'est-ce qu'on désigne par ça.

2950 **M. GEORGES ROBERGE:**

J'ai pas la réponse. Je sais que la question avait été posée aux spécialistes au ministère chez nous et ça semblait être encore quelque chose de litigieux comme...

2955 **LE PRÉSIDENT:**

Il y a controverse là-dessus?

M. GEORGES ROBERGE:

Absolument.

2960 **LE PRÉSIDENT:**

2965 C'est peut-être «tanker» mais on sait pas. Mais ça fait plusieurs fois que je le demande parce que les gens me parlent en français de citerne, en français, citerne, on dit de temps en temps camion-citerne, bateau-citerne. Pour l'instant, ce qui est carrément usuel, c'est la bouteille ou le sac d'eau, ça, ça va, c'est usuel et c'est déjà dans l'ALÉNA. Mais sur le vrac, il y a une controverse sur la compréhension de la nature du contenu. Alors, ça, il y a un point d'interrogation. Est-ce que ça va pour cette question-là?

2970 **M. CLAUDE NAUD:**

Oui, oui.

2975 **LE PRÉSIDENT:**

2980 Les zones inondables, est-ce que, pouvez-vous me dire combien de municipalités ont la cartographie 1/2000 pour les zones inondables?

2985 **Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, je l'ai par région désignée. Donc, pour la rivière du Lièvre, le secteur de Mont-Laurier, on a 3 cartes à 1/2000 et le nombre de municipalités touchées, 2. Malheureusement, je n'ai pas le nom des municipalités, peut-être qu'au niveau région, on peut donner le nom.

2990 Ensuite au niveau de la rivière du Nord, nous avons 6 municipalités touchées, de Saint-Jérôme à Lachute, donc 34 cartes au 1/2000.

2995 Évidemment, la rivière des Mille-Îles est intégrée dans ma note ici au niveau de Laval et elle est complétée entièrement, il y a 64 cartes au 1/2000, évidemment le nombre de municipalités, c'est que la Ville de Laval.

M. CLAUDE NAUD:

Moi, je parlais au niveau du Québec, je pense que les pourcentages seraient très, très bas?

LE PRÉSIDENT:

On va d'abord régler la région, on verra après ça au niveau du Québec.

3000 **Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Évidemment, il y a une section de la rivière des Outaouais qui est comprise dans 81 cartes au 1/2000 mais là, j'ai pas la partie, le tronçon qui a pu être désigné. C'est une désignation qui a été faite en 1979 dans le cas Outaouais-Gatineau, en 1996 dans le cas de la rivière du Lièvre et dans le cas de la Nord, en 1992.

3005 **LE PRÉSIDENT:**

3010 Pour l'ensemble du Québec, est-ce qu'on a une idée de la proportion de la cartographie des zones inondables qui a été faite par rapport à la cartographie qui aurait dû être faite?

3015 **Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Il y a 800, environ 900 cartes, 894 cartes plus spécifiquement. Maintenant, on estime et je pourrais vous donner le chiffre très précis mais à peu près à 245 municipalités visées, il y en aurait tout autant à faire. Les municipalités qui n'ont pas été cartographiées dans l'ancien programme le seront dans le cadre du nouveau programme de détermination des cotes de crue, c'est un budget de 6 M\$ qui a été annoncé par le Conseil du Trésor et qui fait partie des orientations du Ministère de l'Environnement, c'est un budget qui faisait suite d'ailleurs au retrait du volet de la cartographie en mars 1997 de la cartographie Canada-Québec en vertu de la convention Canada-Québec.

3025 Et donc, c'est une durée de 5 ans, c'est un programme d'une durée de 5 ans. Et ça viserait la détermination d'environ 250 tronçons de rivières incluant des zones sur le pourtour de certains lacs.

3030 **LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça veut dire que la cartographie est faite à peu près pour la moitié du territoire habité?

3035 **Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

C'est-à-dire la moitié du territoire visé par les zones inondables.

3040 **LE PRÉSIDENT:**

Il en resterait donc la moitié à faire qui devrait être faite à travers le programme de détermination des zones de crue?

3045 **Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

C'est-à-dire que le programme, le Ministère de l'Environnement établit la cote de crue pour la municipalité qui a le devoir d'identifier. Dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, on a changé le vocable d'ailleurs et la municipalité régionale de comté a le devoir d'identifier, attendez un peu que je le retrouve, cette cote de crue, pas cette cote de crue mais cette zone inondable.

3050 **LE PRÉSIDENT:**

3055 Sauf que là, si on tombe sur la remarque de monsieur qui dit quand est-ce qu'un maire et un conseil municipal vont engager un arpenteur géomètre pour protéger des zones dans lesquelles des gens veulent construire des maisons, ce qui peut rapporter des taxes pour la municipalité, là, il y a une espèce de jeu de masochisme.

3060 **M. CLAUDE NAUD:**

C'est pour ça, la province peut faire ça, une municipalité le fera jamais.

3065 **LE PRÉSIDENT:**

Mais la loi les oblige maintenant à le faire.

3070 **Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui. Depuis 1993, les modifications majeures ont été apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et quand la carte doit... l'intégration des cotes de crue est rendue obligatoire à partir du moment où la carte a été faite, ce qui se produisait pas dans certaines municipalités, c'est qu'on avait la carte d'inondation et la MRC ne l'intégrait pas ou la communauté urbaine dans son schéma d'aménagement.

3075 **LE PRÉSIDENT:**

Or, l'article 53.12 de la Loi sur l'aménagement est entré en vigueur et permet d'intégrer de façon forcée, si la MRC n'y procède pas elle-même.

Est-ce que le Ministère de l'Environnement dans son commentaire dans la révision des schémas d'aménagement est vigilant là-dessus pour s'assurer que ce soit intégré?

3080 **Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Absolument. D'ailleurs, c'est article-là a pas fait l'objet au moment où on se parle d'une pression justement au niveau des MRC puisque c'est au niveau des révisions des schémas d'aménagement qu'on attend pour pousser sur la chose. Et donc, il y a très peu de cartes aussi qui restent de la convention Canada-Québec sur les zones inondables qui ont pas été intégrées mais c'est ce qui est en train de se faire.

LE PRÉSIDENT:

3090 Et ça veut dire que monsieur, dans sa plainte, s'il s'aperçoit que dans la révision du schéma d'aménagement on n'est pas très vigilant là-dessus, il peut toujours appliquer auprès du Ministère de l'Environnement pour s'assurer qu'une forme de vigilance est faite pour que vraiment ce point-là soit pas oublié?

3095 **Me JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Absolument. Surtout dans la zone zéro, 20 ans, évidemment, il y a aucune construction dans la zone zéro, 20 ans. En vertu de la convention actuelle, il y a ouverture à une dérogation dans des cas très spécifiques et actuellement, le ministre est à resserrer tous 3100 ces cas-là pour les limiter à 3 types de cas, soit des objets concernant la sécurité publique, l'utilité publique ou des cas de dérogation mineure, entre guillemets. Le vocable est peut être pas adapté mais ce qui concerne, par exemple, les 2 ou 3 marches ou le garage, la pointe du garage qui est en zone zéro, 20 ans, des situations particulières.

3105 **LE PRÉSIDENT:**

Ça va?

M. CLAUDE NAUD:

3110 Oui, merci.

LE PRÉSIDENT:

3115 Merci, monsieur. Monsieur André Marcoux, s'il vous plaît.

M. ANDRÉ MARCOUX:

3120 Alors, Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je suis vice-président de la zone d'exploitation contrôlée Normandie, de la zec Normandie. La zec Normandie, pour vous la situer, est au Nord de Mont-Laurier, environ 150 kilomètres au Nord-Nord-Est de Mont-Laurier.

Et sur son territoire on trouve plusieurs des plans d'eau dont il est fait mention au début du document, portrait régional.

3125 Par exemple, le lac Adonis, le lac Némiscachingue, la rivière Mitchinamécus pour sa partie en amont du lac Mitchinamécus, de même que la rivière du Lièvre. De sa source qui est formée par les lacs que je viens de mentionner, jusqu'à son jonction avec la rivière Mitchinamécus à la hauteur du lac Iveto qu'on appelle aussi le lac des Fourches.

3130 Ma question vient de mon étonnement devant ce que j'ai vu à la page 20 du document portrait régional. Depuis plus de 10 ans, l'Assemblée générale des membres de la zec Mitchinamécus a donné mandat à son conseil d'administration de faire tout ce qui était en son possible pour protéger, développer et promouvoir cette rivière si importante pour le patrimoine des gens, non seulement de la région Mont-Laurier mais de l'ensemble du Québec, la rivière du 3135 Lièvre qui a là toute une histoire.

3140 Je vous dirai simplement, à titre d'exemple, le film La Drave dans lequel on entend Félix Leclerc chanter sa chanson La Drave a été filmé sur la haute Lièvre. Alors donc, depuis 10 ans, nous nous sommes battus d'abord contre certaines compagnies forestières qui avaient des ambitions hydroélectriques, nous nous sommes associés de près avec la Fédération canot camping, nos membres qui sont des chasseurs et des pêcheurs ont compris et nous ont demandé de développer la rivière du Lièvre, d'installer des aires de repos pour les canoteurs, d'installer des endroits de mise à l'eau pour les canoteurs de façon à ce que nous favorisions l'accès à la rivière du Lièvre.

3145 Dans le document que nous avons publié l'an dernier qui s'intitule La rivière du Lièvre, élément de notre patrimoine national, vous trouverez à la fin toutes les cartes nécessaires à faire du canot camping le long de la rivière du Lièvre sur le territoire de la zec Normandie.

3150 Ce document-là que nous avons publié l'an dernier a été envoyé à toutes les directions régionales des Ministères de l'Environnement, de la Faune, des Ressources Naturelles, à la MRC Antoine-Labelle, à toutes les municipalités, au Premier Ministre, déposé à la Bibliothèque Nationale et j'ai entendu des gens dire tantôt: on n'est pas au courant. Il y a peut-être d'autres organismes mais on n'est pas au courant.

3155 L'une des questions que j'aimerais vous poser, Monsieur le Président, que faut-il faire pour que les ministères soient au courant de ce qui se fait dans cette province? Et c'est un étonnement.

3160 D'autre part, Monsieur le Président, je vous signalerai que ce document pour lequel les membres de la zec ont engagé une dame qui a une maîtrise en environnement et qui a fait un portrait aux plans de la faune, la flore et de l'eau de toute cette section de la Lièvre, ce document-là qui a été publié l'an dernier sera suivi cette année d'un autre document sur l'histoire de la Lièvre, toujours publié par les gens, les membres de la zec.

3165

Alors, il y a donc là, Monsieur le Président, il me semble au même titre, si je regarde ce qui est écrit à la page 20 du document, quand on lit ceci: des citoyens qui se sont regroupés en corporation, association ou comité et qui se sont donnés des mandats de protection, restauration ou d'aménagement de leur rivière, je me demande en quoi la zec Normandie manque à l'un ou l'autre de ces critères pour avoir droit au chapitre, droit d'être citée à côté du seul organisme qu'on a trouvé bon de mentionner, c'est-à-dire la Régie intermunicipale du parc régional de la rivière du Nord?

3170

Monsieur le Président, toutes les initiatives qui ont été prises l'ont été par le biais des cotisations, des droits, des droits de pêche, des droits de «membership» des gens qui sont membres de la zec Normandie. Il n'y a pas là de taxes. Il y a des gens qui croient à certaines valeurs qui veulent protéger les rivières et je pense que «minimalement» ça devrait être connu.

3175

Enfin, puisque j'ai l'occasion de m'adresser à vous, je dirai simplement une phrase additionnelle, lorsque la zec, vous avez peut-être entendu, j'ai dit: rivière du Lièvre, élément de notre patrimoine national, monsieur Allard tantôt vous en a touché un mot, nous souhaiterions que la rivière du Lièvre, à tout le moins à la tête, devienne rivière patrimoniale.

3180

Lorsque madame Suzanne Saint-Amour, membre du conseil d'administration de la zec Normandie et aussi membre du conseil d'administration de la FQGZ, Fédération québécoise des gestionnaires de zec s'est adressée au nom de la zec Normandie au Ministère des Ressources Naturelles pour demander comment il fallait s'y prendre pour que la rivière du Lièvre devienne rivière patrimoniale, nous nous sommes fait répondre qu'il fallait attendre après la Commission parlementaire pour pouvoir déposer notre candidature.

3185

Évidemment, Monsieur le Président, nous sommes en territoire où il y a de l'exploitation forestière et une compagnie autrefois forestière qui souhaiterait bien construire un barrage. Est-ce que c'est un élément qui pourrait jouer? Nous nous le demandons.

3190

LE PRÉSIDENT:

3200

Bien. Merci. Premièrement, comment faire pour être reconnu? Une des manières c'est venir à une audience publique et on se fait connaître et c'est correct. Ça existe justement pour ça une audience publique et ça permet aux gens de venir et de faire valoir un point de vue d'une chose qui a pas passé à travers... que les mailles ont pas retenue et on va voir si vous avez été oublié ou si vous avez été omis. Correct.

3205

Alors, pouvez-vous me dire si le Ministère de l'Environnement avait ignoré l'existence de la zec ou si, au contraire, la connaissant ne l'a pas retenue comme un organisme au nom d'un certain nombre de critères et là, on discutera des critères?

M. PIERRE MARTEL:

3210 Monsieur le Président, je fais amende honorable. Entre le document qui est sous les yeux de monsieur et la présentation sur acétate, on est passé de un à 2 organismes si vous avez remarqué tantôt. Il y en a certainement plus de 3, on en découvre un troisième. Il y en a certainement plus de 3.

3215 Je pense que les efforts consentis par toutes sortes de groupes de citoyens, même des municipalités pour préserver un plan d'eau, sont considérables. Qu'on les ait pas tous identifiés à cette liste part peut-être de la fausse impression qu'il fallait, à l'époque, retenir des organismes qui s'apparentent à des organismes de gestion de bassins ou l'équivalent. Alors, ça me fait plaisir de reconnaître aussi publiquement le travail remarquable de cette zec quant à sa préoccupation pour la rivière du Lièvre, le rapport auquel monsieur faisait allusion, si ma mémoire est bonne, j'ai personnellement félicité madame Saint-Amour de la qualité des travaux menés par cette zec et du sérieux et de l'intérêt concernant la rivière du Lièvre.

LE PRÉSIDENT:

3225 C'est intéressant ce que vous dites. Donc, vous connaissiez le rapport mais quand est arrivé le temps de produire le portrait régional, le déclic s'est pas fait entre ce groupe-là qui travaillait, qui a produit un rapport et sa possible inscription dans la...

M. PIERRE MARTEL:

3230 Je pense que le billet qu'on avait en quelque part, je dis bien que c'est un billet était, est-ce que c'est un organisme qui se préoccupe que de l'eau ou à peu près que de l'eau? Et on prend pour acquis ou on prenait trop peut-être pour acquis que les gestionnaires de zec ou des pourvoyeurs aussi s'intéressent évidemment énormément à l'eau par définition, non seulement pour la pratique de la pêche mais de plusieurs activités récréo-touristiques, définitivement.

LE PRÉSIDENT:

3240 Mais justement, ça peut être une question, c'est pour ça que j'ai parlé d'oubli ou de sélection parce que...

M. PIERRE MARTEL:

3245 Mauvais tamis.

LE PRÉSIDENT:

Oui. Non mais c'est parce que ça pose la question de qu'est-ce que c'est qu'un organisme de gestion de rivières et quels sont les critères. Alors, monsieur Latulippe là-dessus

3250 insiste souvent pour dire qu'un organisme de rivière devrait avoir multi critères, multi «memberships», multi usages et peut-être que vous êtes perçus comme étant des gens qui ont un regard trop sectoriel sur la ressource. Discutons-en, on est là pour ça.

M. ANDRÉ MARCOUX:

3255 Moi, je vous dirai simplement là-dessus, Monsieur le Président, que lors de l'assemblée, la dernière assemblée générale que nous avons eue, la Fédération du canot camping était invitée à titre de participant et d'intervenant à l'assemblée générale. Il est inexact, nous avons pour plusieurs autres types d'activités, nous faisons tout... notre point de vue est le 3260 suivant.

3265 Si nous voulons qu'une rivière comme la rivière du Lièvre soit protégée, le nombre de chasseurs et pêcheurs qui fréquentent le coin n'est pas suffisant puisque ça va en décroissant, soyons honnête, c'est dans la série qu'on vient de voir sur la chasse et la pêche, les zecs, ç'a été mentionné, c'est un fait. Donc, il faut ouvrir ces territoires-là, ces coins-là à d'autres types d'activités de type canotage, d'activités familiales, favoriser la venue de gens et faire tout ce qu'on peut pour baisser les tarifs de façon à ce que le nombre de personnes qui fréquemment le point justifie la préservation de ces régions-là.

3270 Toute autre façon de regarder la problématique nous mène à un échec à moyen terme.

LE PRÉSIDENT:

3275 Parce qu'il y a moins de pêcheurs et il y a moins de chasseurs?

M. ANDRÉ MARCOUX:

3280 Un peu partout dans le Québec. Heureusement pour nous, honnêtement, nos chiffres en témoignent, les gens de la faune pourraient... ont ces chiffres-là, nous, ce n'est pas... il n'y a pas d'augmentation mais pas de diminution. Bon an, mal an, nous maintenons notre nombre de membres.

3285 Mais dans l'ensemble du Québec, je pense que même les autorités du Ministère de la Faune se préoccupent de ces questions-là, il y a une diminution. Est-ce que c'est pour des questions de coût, de changement d'intérêt? Il faudrait peut-être se pencher sur cette question-là. Mais c'est certain que si on regarde l'ensemble du Québec, il y a une diminution.

LE PRÉSIDENT:

3290 Et pour survivre en essence, c'est-à-dire une stratégie, pas pour survivre mais vous jugez opportun d'ouvrir votre regard à d'autres organisations, d'autres usages?

M. ANDRÉ MARCOUX:

3295 Bien, tout à fait parce que autrement, si on ne faisait pas ça, on retournerait à la formule des clubs privés, on serait obligé d'augmenter une année après l'autre le coût de la carte de membre et puis, à un moment donné, il y aurait seulement les biens nantis qui pourraient se permettre d'aller à la chasse ou à la pêche dans notre zec.

3300 Donc, pour éviter d'avoir un jour recours à ça, ce qu'on essaie de faire aujourd'hui c'est de diversifier les activités, d'ouvrir le plus possible la fréquentation.

LE PRÉSIDENT:

3305 Alors, ça va comme inscription de monsieur. Est-ce qu'il y a des commentaires de votre côté? Non.

M. ANDRÉ MARCOUX:

3310 Nous allons envoyer une lettre recommandée au Ministère des Ressources Naturelles pour leur signifier notre intérêt à ce que la zec Normandie... à ce que la rivière du Lièvre, la haute Lièvre devienne rivière patrimoniale. Merci.

LE PRÉSIDENT:

3315 Merci, monsieur. Écoutez, il est 23:10, j'ai 2 personnes qui sont en attente et qui, par ailleurs, semblent m'avoir signalé qu'elles pourraient venir demain. Est-ce que ça serait possible qu'on ajourne ce soir. Il y a monsieur Gilles Laflamme et madame Sérena D'Agostino, ça va pour demain? Monsieur Laflamme, ça peut aller pour demain aussi. Il a démissionné pour ce soir. Oui, il a répondu oui. Alors donc, on se retrouve demain après-midi à 14:00. Si monsieur Laflamme ou madame D'Agostino sont là demain après-midi, ils passeront en priorité, sinon, demain soir. Merci beaucoup et à demain.

* * *

3325

Je, soussigné, **BERNARD J. RAVEAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office
que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des paroles
recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3330

ET J'AI SIGNÉ:

3335

BERNARD J. RAVEAU, s.o.